

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958  
5<sup>e</sup> Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1976-1977

COMPTE RENDU INTEGRAL — 96<sup>e</sup> SEANCE

1<sup>re</sup> Séance du Vendredi 17 Décembre 1976.

### SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT

1. — **Loi de finances rectificative pour 1976.** — Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire (p. 9596).

2. — **questions orales sans débat** (p. 9596).

POLITIQUE FAMILIALE (*Question de M. Hamel.*) (p. 9596).

M. Hamel, Mme Veil, ministre de la santé.

INDUSTRIE DE LA MACHINE-OUTIL (*Question de M. Nilès.*) (p. 9598).

MM. Nilès, d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche.

CONSÉQUENCES DES IMPORTATIONS SUR L'INDUSTRIE TEXTILE (*Question de M. Haesebroeck.*) (p. 9599).

MM. Haesebroeck, d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche.

POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE ET NUCLÉAIRE (*Question de M. Mermaz.*) (p. 9601).

MM. Gau, suppléant M. Mermaz, d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche.

DIFFICULTÉS DE LA SIDÉRURGIE (*Question de M. Ferretti.*) (p. 9603).

MM. Ferretti, d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche.

SITUATION DE LA SOCIÉTÉ HURÉ À BAGNEUX (*Question de M. Ginoux.*) (p. 9604).

MM. Ginoux, d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche.

SITUATION ÉCONOMIQUE DE L'OUEST (*Question de M. La Combe.*) (p. 9605).

MM. La Combe, Lecanuet, ministre d'Etat chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.

SITUATION DE L'EMPLOI EN BRETAGNE (*Question de M. de Poulpiquet.*) (p. 9606).

MM. de Poulpiquet, Lecanuet, ministre d'Etat chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.

CONSÉQUENCES DU PLAN BARRE POUR LES FAMILLES MODESTES (*Question de Mme Moreau.*) (p. 9608).

Mme Moreau, M. Benllac, ministre du travail.

PRIX DES ALIMENTS DU DÉTAIL (*Question de M. Glon.*) (p. 9609).

MM. Glon, Poncelet, secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué à l'économie et aux finances, chargé du budget.

SITUATION SCOLAIRE DE PESSAC (*Question de M. Sainte-Marie.*) (p. 9611).

MM. Sainte-Marie, Poncelet, secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué à l'économie et aux finances, chargé du budget.

3. — **Nomination à des organismes extraparlimentaires** (p. 9612).

4. — **Modification de l'ordre du jour prioritaire** (p. 9612).

5. — **Ordre du jour** (p. 9612).

**PRESIDENCE DE M. EUGENE CLAUDIUS-PETIT,**  
vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

### LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1976

Communication relative à la désignation  
d'une commission mixte paritaire.

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

« Paris, le 16 décembre 1976.

« Monsieur le président,

« Conformément aux articles 45, alinéa 2, et 47 de la Constitution et à l'article 39 de la loi organique relative aux lois de finances, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1976.

« Je vous serais obligé de bien vouloir, en conséquence, inviter l'Assemblée nationale à désigner ses représentants à cet organisme.

« J'adresse ce jour à M. le président du Sénat une demande tendant aux mêmes fins.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération. »

Cette communication a été notifiée à M. le président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

Les candidatures devront parvenir à la présidence aujourd'hui à dix heures trente.

A l'expiration de ce délai, elles seront affichées.

Si le nombre des candidats n'est pas supérieur au nombre de sièges à pourvoir, la nomination prendra effet immédiatement.

Dans le cas contraire, elle aura lieu par scrutin.

— 2 —

### QUESTIONS ORALES SANS DEBAT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions orales sans débat.

Je rappelle qu'aux termes de l'article 136 du règlement, l'auteur dispose de deux minutes pour exposer sommairement sa question. Après la réponse du ministre, il reprend la parole pour cinq minutes au plus.

#### POLITIQUE FAMILIALE

M. le président. La parole est à M. Hamel pour exposer sommairement sa question (1).

M. Emmanuel Hamel. Madame le ministre de la santé, nous savons l'intérêt très grand que vous portez aux problèmes de la famille et le souci très actif que vous avez de les résoudre.

Au mois de juillet 1975, le Président de la République avait exprimé, à La Bourboule, son souhait de promouvoir une politique globale de la famille, politique qui ne serait pas seulement une politique de prestations mais qui tendrait, par tous les moyens de la politique économique et sociale — qu'il s'agisse de la politique fiscale, de la politique d'aide au logement ou des moyens tendant à faciliter aux mères de famille l'accès au travail, par exemple — à promouvoir et encourager la famille.

(1) Cette question est ainsi rédigée :

« M. Hamel demande à Mme le ministre de la santé :

« 1<sup>o</sup> Si elle peut dresser un bilan des mesures adoptées depuis 1974 dans le cadre de la politique de la famille tant au point de vue fiscal qu'en ce qui concerne l'éducation, le logement, l'ensemble des prestations, la défense et la promotion de la famille dans la collectivité nationale ;

« 2<sup>o</sup> Si elle peut faire connaître le rythme de la mise en œuvre des orientations du VII<sup>e</sup> Plan en matière de politique familiale et notamment les mesures déjà retenues dans le cadre des programmes d'action prioritaire ;

« 3<sup>o</sup> Si elle peut indiquer les conséquences pour les familles de la refonte en cours du système des allocations familiales. »

Au mois de mai dernier, à l'occasion de la discussion devant notre assemblée du projet de loi relatif à la protection sociale de la famille, vous aviez dressé un bilan et vous aviez démontré que le montant des allocations familiales perçues par les familles françaises de trois enfants était deux fois supérieur au montant perçu au même titre par les familles italiennes et allemandes, et près de quatre fois supérieur au montant des allocations perçues par les familles britanniques.

Ce sont là des informations sur des réalités qu'il est psychologiquement important de faire connaître dans la mesure où les familles éprouvent le besoin de savoir, par le bilan qui leur en est fait, les progrès accomplis pour les soutenir.

Récemment, deux grands congrès, celui de l'association des veuves civiles chefs de famille, à Strasbourg, et celui de l'U.N.A.F., à Lyon, ont exprimé leurs soucis en ce qui concerne la politique de la famille dont nous avions eu l'occasion de discuter largement lors de l'examen du projet de VII<sup>e</sup> Plan.

Nous avons alors obtenu, dans un souci qui ne tenait pas simplement à la présentation psychologique des choses, que les programmes d'action prioritaires concernant la famille soient placés à un rang plus favorable.

Vous serait-il possible, madame le ministre, de dresser le bilan des mesures adoptées depuis 1974 dans le cadre de la politique de la famille, tant du point de vue fiscal qu'en ce qui concerne l'éducation, le logement, l'ensemble des prestations, la défense et la promotion de la famille dans la collectivité nationale ?

D'autre part, quel est le rythme de la mise en œuvre des orientations du VII<sup>e</sup> Plan en matière de politique familiale ? Notamment, quelles sont les actions déjà entreprises dans le cadre des programmes d'action prioritaires ?

Vous avez eu l'occasion, à plusieurs reprises, de nous entretenir de vos projets et je souhaiterais, enfin, savoir notamment quelles sont, pour les familles, les conséquences de la refonte en cours du système des allocations familiales.

M. le président. La parole est à Mme le ministre de la santé.

Mme Simone Veil, ministre de la santé. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, M. Hamel ne m'en voudra pas de ne pas lui répondre de façon aussi détaillée que je l'aurais souhaité sur un sujet qui nous intéresse particulièrement.

Il sait d'ailleurs qu'au cours des débats sur la politique familiale, j'ai eu l'occasion de m'expliquer très complètement sur les orientations de la politique familiale décidée par le Président de la République et sur les premières mesures d'application de cette politique débattues par le Parlement.

Répondant à une question orale, je ne peux que dresser un catalogue forcément très sommaire de l'ensemble des mesures qui ont été prises depuis deux ans et qui touchent, comme M. Hamel ainsi que les associations familiales le souhaitent très justement, et comme l'a décidé le Président de la République, tous les domaines de la vie collective intéressant les familles : le logement, la vie scolaire, la fiscalité, la compatibilité entre la vie professionnelle et la vie familiale, le statut social des mères de famille et les prestations.

Pour ce qui est du logement, je rappelle que le Gouvernement a pris les mesures suivantes : l'accélération de l'actualisation périodique de l'allocation de logement et les conditions privilégiées d'octroi de cette allocation aux familles des travailleurs privés d'emploi ; les programmes d'action prioritaires du Plan, notamment en ce qui concerne la rénovation des logements anciens ; l'implantation d'équipements collectifs, l'accent mis sur la nécessité de construire des logements de plus grande dimension dans les programmes H.L.M. ainsi que des logements pour isolés, qui profitent aux enfants majeurs et aux personnes âgées, en leur permettant de rester proches du noyau familial ; surtout, la réforme de l'aide au logement, dont toute l'économie est de mieux aider les familles à revenus modestes et les familles nombreuses.

En ce qui concerne les mesures relatives à l'éducation, il faut citer le développement remarquable de l'enseignement préscolaire, déjà réalisé ou prévu au titre du VII<sup>e</sup> Plan, pratiquement sans équivalent à l'étranger ; la mise en place progressive de la gratuité des fournitures scolaires, l'amélioration du système des bourses ; enfin, la loi du 11 juillet 1975, qui consacre la place des familles dans l'éducation et leur appartenance aux communautés scolaires.

Quant à la fiscalité, qui, par le jeu du quotient familial, procure aux familles un avantage sans équivalent à l'étranger, j'évoquerai la déduction des frais de garde pour les contribuables célibataires veufs ou divorcés et la réduction du taux de la T.V.A. au 1<sup>er</sup> janvier prochain. Cette dernière mesure a été réclamée à de nombreuses reprises par les familles.

Nous avons également cherché à rendre compatibles la vie professionnelle et la vie familiale, condition essentielle d'une politique familiale moderne.

Il ressort en effet de toutes les enquêtes et études entreprises que les jeunes mères de famille sont préoccupées de ne pas abandonner leur travail ou de pouvoir le reprendre dans de bonnes conditions.

Diverses mesures importantes tendent à faciliter cette compatibilité, comme le développement du travail à temps partiel. Dans le secteur hospitalier, qui relève plus particulièrement de ma compétence, des mesures ont ainsi été prises afin d'assouplir très notablement les possibilités de travail à temps partiel.

D'autre part, a été institué un congé postnatal de deux ans en faveur des femmes fonctionnaires pour élever un jeune enfant sans perdre pour autant le droit à l'avancement pendant cette période. Il a été recommandé aux partenaires sociaux d'introduire des dispositions analogues dans les conventions collectives, en soulignant que prendre d'emblée des mesures législatives dans ce domaine aurait risqué de porter atteinte aux possibilités pour les femmes de trouver du travail dans cette période difficile, et qu'il convient donc d'agir à cet égard avec une très grande souplesse.

Le statut social des mères de famille a également été sensiblement amélioré, en attendant la généralisation prochaine de la sécurité sociale: allongement de deux semaines du congé de maternité, sur justification médicale; affiliation gratuite à l'assurance maladie des familles dans diverses situations difficiles, notamment pour les appelés, les demandeurs d'emploi, les divorcés; bonification de la durée d'assurance accordée aux mères de famille pour chaque enfant qu'elles ont élevé; cumul des avantages personnels et de la pension de réversion; protection accrue de la femme enceinte au moment de l'embauche et au travail.

M. Hamel m'interroge également sur le rythme de mise en œuvre du VII<sup>e</sup> Plan, où, comme il l'a indiqué, le Parlement a souhaité mettre en valeur particulièrement les programmes d'action prioritaires concernant la famille.

Je suis en mesure de lui préciser, notamment, que les prévisions de construction de crèches sont compatibles avec les ressources actuellement dégagées et seront donc suivies; qu'il est prévu de construire de nouveaux centres sociaux à compter de 1978, mais que d'ores et déjà est mise en place une prestation de service analogue, dans son principe, à celle de la caisse nationale d'allocations familiales, pour couvrir une partie des dépenses d'animateur; que les subventions destinées à favoriser le développement des loisirs des enfants et des adolescents progressent régulièrement.

Enfin, depuis l'intervention de la loi du 27 décembre 1975 prévoyant un nouveau financement des interventions des travailleuses familiales dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance, le développement des actions de ces personnels va pouvoir être réalisé et permettre de mieux répondre aux besoins des familles en difficulté, en évitant notamment le placement d'enfants, auquel, jusqu'à présent, on était quelquefois obligé de recourir lorsque la famille éprouvait trop de difficultés pour les élever.

Ce programme prévoit un accroissement du nombre des travailleuses familiales. Le programme de formation de 6 000 nouvelles travailleuses familiales d'ici à 1980, inscrit au VII<sup>e</sup> Plan, devrait intéresser 1 300 travailleuses dès 1977, au lieu de 700 environ chaque année, soit presque le double en une seule année.

En ce qui concerne les prestations familiales, il faut rappeler les mesures suivantes: la fixation depuis 1974 de la base mensuelle à un niveau supérieur à celui auquel aurait conduit la seule prise en compte de la hausse des prix, la rénovation des allocations de maternité, désormais appelées allocations postnatales; l'extension du droit à l'allocation d'orphelin; l'assouplissement des conditions d'octroi de l'allocation pour frais de garde, qui a permis un accroissement très important du nombre des bénéficiaires; la généralisation des prestations familiales à toutes les familles non encore allocataires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1978, puisque la condition d'activité professionnelle, qui était jusqu'à présent imposée, sera supprimée à cette date.

Je confirme, enfin, que le projet de réforme des prestations servies sous condition de ressources, dont j'ai parlé à plusieurs reprises ici même, et qui sera soumis au Parlement au printemps de 1977, est en cours d'élaboration. D'ailleurs, le Comité consultatif de la famille sera invité prochainement à donner son avis; nous l'avons déjà entretenu de ce projet et nous aurons prochainement l'occasion d'en discuter avec lui, dès que, sur le plan financier, nous aurons pu préciser les données des prestations dont il s'agit.

Une seule prestation, dite « complément familial », se substituera à cinq allocations. Ainsi se trouvera simplifiée une législation dont la complexité n'a cessé de croître, complexité dont se plaignent aussi bien les familles que les caisses gestionnaires.

Cette mesure aura surtout pour effet d'améliorer la situation des familles qui connaissent des difficultés particulières soit en raison du très jeune âge d'un enfant, notamment si la mère de famille souhaite travailler ou si, au contraire, elle est obligée de cesser son travail; soit en raison du nombre des enfants, car, à partir de trois enfants, les familles ont toujours davantage de difficultés à s'organiser, et les difficultés d'autant plus grandes que les enfants sont plus nombreux.

Cette énumération nécessairement très rapide atteste donc une politique active dans tous les secteurs qui intéressent les familles. La mise en œuvre progressive de ces différentes mesures ne permet pas toujours une appréciation du dispositif d'ensemble.

Mais je remercie M. Hamel de m'avoir donné la possibilité d'évoquer rapidement les divers aspects de la politique globale qui a été décidée par le Gouvernement en faveur de la famille.

**M. le président.** La parole est à M. Hamel.

**M. Emmanuel Hamel.** Madame le ministre, je vous remercie de votre réponse et des informations qu'elle contient.

Nous sommes nombreux à souhaiter vous voir poursuivre et développer cet effort de solidarité nationale en faveur de la famille. Je voudrais à ce titre vous faire part de deux souhaits.

Le premier, c'est que dans les conseils de Gouvernement, en dépit des difficultés de la conjoncture économique et financière, soient dégagés, au cours de l'année 1977, à travers les réformes nécessaires de l'ensemble de notre budget social, notamment de la sécurité sociale, des moyens permettant de donner à la politique de la famille un essor encore plus important.

Le deuxième souhait, c'est que vous ayez en tant que ministre de la santé — puisqu'il n'y a pas malheureusement de ministre de la famille, on peut considérer que c'est vous qui assumez cette fonction — autorité sur vos collègues en ce qui concerne la mise en application des décisions prises par le Gouvernement dans tous les domaines de la politique globale de la famille.

Je vous donnerai un exemple concret.

Vous avez évoqué tout à l'heure les cas des travailleuses familiales en faveur desquelles nous avons effectivement voté des textes. Sans doute n'était-ce qu'un incident, mais il s'est trouvé que, cet été, pendant plusieurs semaines, les caisses d'allocations familiales de Lyon ou de Villefranche-sur-Saône, ayant épuisé le budget d'action sanitaire et sociale qu'elles destinaient à la prise en charge des travailleuses familiales, ont dû cesser leur aide, même en cas de naissance ou de surmenage de la mère de famille.

Vous avez été saisie du problème et vous avez contribué à le faire résoudre. C'est un exemple positif. Je souhaiterais, chaque fois que se présente, dans la mise en application des dispositions votées par le Parlement, une difficulté concrète ou un problème d'ordre financier, que l'on puisse systématiquement recourir à vous et que vous ayez le moyen de faire effectivement appliquer, sans retard, après le vote des lois, ce qui a été décidé par la représentation nationale.

Autre exemple concret: une secrétaire de mairie d'une commune du Rhône qui avait demandé un congé temporaire pour élever son troisième enfant croyait, au moment de la fin de son congé, cet été, qu'elle allait être réintégrée à plein temps dans sa mairie, au besoin en surmenage, en application de la loi du 9 juillet 1976. Mais comme les décrets d'application de cette loi n'ont pas encore été pris et comme il n'y aura vraisemblablement pas rétroactivité, voilà une mère de famille de trois enfants qui pensait bénéficier de la loi sur le congé postnatal et qui pratiquement n'en bénéficiera pas, n'ayant été réintégrée que dans un emploi à mi-temps. Vous devriez obtenir le pouvoir de hâter l'entrée en vigueur des textes concernant la famille.

Il faudrait donc, madame le ministre, que vous puissiez devenir en quelque sorte notre recours pour l'application efficace et rapide des textes.

Il serait également souhaitable qu'au cours de l'année prochaine les moyens nécessaires vous soient donnés pour que puisse prendre corps le plus grand nombre possible de suggestions exprimées par le comité des usagers de votre ministère au sujet de la famille, et que, vous inspirant des conclusions élaborées aussi bien au congrès de l'association des veuves civiles de Strasbourg qu'à celui de l'U. N. A. F., vous fassiez accomplir à la politique pour la famille les progrès que vous souhaitez sans doute tout aussi ardemment que nous.

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre de la santé.

**Mme le ministre de la santé.** Monsieur Hamel, je crois qu'il ne serait pas de bonne procédure gouvernementale que mon

ministère puisse avoir une compétence exclusive, dès lors que les intérêts de la famille seraient en jeu, pour intervenir dans les activités des autres départements ministériels. On aboutirait à une situation incohérente, car un secrétariat d'Etat ou un ministère pourrait ainsi se mêler, sous prétexte que la famille est en cause — et tous les domaines la concernent — de problèmes de fonction publique, de logement ou d'éducation. Les difficultés seraient encore plus grandes que dans la situation actuelle.

En revanche, monsieur Hamel, chaque fois que nous sommes saisis de questions familiales qui ne sont pas de notre compétence directe parce qu'elles relèvent d'un autre département ministériel, nous nous préoccupons très activement d'appeler l'attention du département ministériel compétent. Nous lui indiquons l'intérêt que nous portons à l'affaire. Nous recevons chaque fois un accueil très ouvert et cette coopération permet de résoudre au mieux les problèmes soulevés parce qu'ils sont examinés dans l'optique du soutien à la famille.

Cette procédure est meilleure que celle qui consisterait à attribuer une double compétence et à créer des interférences en matière de fonction publique ou de logement. Mais je puis vous affirmer que chaque fois que la famille ou une famille est en jeu nous intervenons et que les autres ministères acceptent parfaitement que nous manifestions nos préoccupations.

**M. Emmanuel Hamel.** Je vous remercie, madame le ministre.

#### INDUSTRIE DE LA MACHINE-OUTIL

**M. le président.** La parole est à M. Nilès pour exposer sommairement sa question (1).

**M. Maurice Nilès.** Mesdames, messieurs, l'industrie de la machine-outil traverse une crise sans précédent.

Cette industrie mérite qu'on s'y intéresse : elle mérite qu'on s'interroge sur « le plan sectoriel » de M. le ministre de l'industrie et de la recherche.

Ce plan prévoyait la création de 3 000 emplois et la restructuration autour de deux pôles, Renault et Ernault-Somua. Il prévoyait aussi que cette industrie serait exportatrice en 1980.

Les résultats obtenus en un an prouvent surtout votre volonté, monsieur le ministre de l'industrie et de la recherche, de favoriser quelques créneaux de rentabilité au détriment des entreprises existantes et de leurs travailleurs.

Car enfin, votre restructuration s'est soldée ou va se solder par des compressions de personnel dans les deux pôles en question.

Chez Ernault-Somua : 357 licenciements sont prévus, soit 10 p. 100 des effectifs dans la plus grande entreprise ; chez Renault, on annonce 400 licenciements.

Partant de là, votre plan continue le démantèlement des entreprises : 420 licenciements chez Cazeneuve à Saint-Denis, 43 licenciements chez Râtier-Forest G. S. P., dans les usines de Courbevoie, en attendant de s'en prendre aux autres usines.

A Bobigny, chez Repiquet, 100 licenciements de personnel intérimaire et durées de travail hebdomadaire réduites à 32 heures !

Y aura-t-il d'autres licenciements ?

Chez Alcatel, en Alsace, malgré le matériel de haute performance, on réduit l'activité et on prévoit des licenciements. Il en va de même à A. R. C. T. à Roanne.

D'autres entreprises risquent de disparaître : Amtec, Cincinnati, Huré.

Partout, les travailleurs luttent pour leur emploi, pour leur outil de travail.

Car dans le secteur de la machine-outil il ne restera plus que 24 000 travailleurs alors qu'il y en avait 28 000 en 1974. Des régions entières vont être étouffées.

Depuis la mise en œuvre de votre plan, en revanche, les importations augmentent. Elles sont couvertes à 60 p. 100 par l'étranger. Une machine sur deux est importée de l'Allemagne de l'Ouest.

Votre plan n'est pas seulement inefficace ; il est aussi nocif, il favorise les licenciements, il favorise le déséquilibre de notre balance commerciale.

Ainsi, Citroën vient de commander pour 20 millions de machines-outils, alors que ce matériel existe sur le marché français.

(1) Cette question est ainsi rédigée :

« M. Nilès attire l'attention de M. le ministre de l'industrie et de la recherche sur le démantèlement systématique de l'industrie de la machine-outil.

« Il lui demande quelles mesures il entend prendre pour préserver et développer cette industrie nationale. »

Soucieux de l'indépendance économique, de l'équilibre financier du pays, préoccupé par le maintien de l'emploi et l'amélioration des conditions de travail, j'aimerais connaître, monsieur le ministre, les mesures concrètes que vous comptez prendre pour soutenir cette industrie, afin de préserver les capacités de production d'un secteur de pointe pour l'économie française, afin d'y préserver l'emploi de ses travailleurs.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'industrie et de la recherche.

**M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche.** Monsieur le député, vous employez dans votre question des expressions inadmissibles. Il n'y a pas de démantèlement de l'industrie française de la machine-outil. Il existe, au contraire, un programme sectoriel, que j'ai moi-même fait préparer en 1975 et annoncé, au début de cette année, en faveur de cette industrie.

Alors, je vais me répéter, car j'ai déjà exposé ce plan à plusieurs reprises, devant l'Assemblée. Mais il faut que je rétablisse la vérité. Quelle est la réalité ?

Certaines entreprises de la machine-outil, qui fabriquent des produits d'un type relativement banal, fortement concurrencés sur le marché mondial, souffrent d'une conjoncture générale déprimée. Les autres, qui ont su conquérir solidement des créneaux et se créer des débouchés à l'étranger, se portent bien dans l'ensemble, sous réserve bien entendu que, en 1977, l'activité économique soit suffisamment soutenue.

Quand des problèmes se posent localement, les pouvoirs publics ne refusent jamais d'examiner et d'aider toute forme de solution industrielle qui paraît viable, et de prendre les mesures nécessaires pour ne pas décourager les travailleurs les plus qualifiés. Où est donc le démantèlement ?

Mais, au-delà des difficultés de l'heure, l'important est de préparer l'avenir. C'est tout l'objet du programme sectoriel que j'ai lancé.

Je suis parti de la constatation qu'une mutation s'imposait à terme dans l'industrie française de la machine-outil : des technologies nouvelles devront être développées, des créneaux, pour le moment délaissés ou inoccupés par notre industrie, devront être récupérés, certaines fabrications abandonnées au profit d'autres de plus haute technicité. Les structures de commercialisation à l'étranger et de production devront se renforcer.

Le très important effort de recherche-développement et de mise à l'essai de matériels nouveaux que tout cela implique est d'ores et déjà entrepris. L'aide que l'Etat apporte aux entreprises les plus aptes et les plus déterminées de la branche sera amplifiée. Elle aura triplé en 1976 par rapport à 1974. Comment pouvez-vous parler de démantèlement ?

Monsieur le député, il ne faut pas employer un vocabulaire aussi trompeur. Il ne faut pas tromper les travailleurs en leur faisant croire que les structures actuelles de l'industrie française de la machine-outil peuvent rester figées, alors qu'il suffit de regarder autour de soi, chez les autres pays producteurs, pour se convaincre qu'une évolution est nécessaire.

Le Gouvernement, pour sa part, s'est donné les moyens de soutenir activement les évolutions technologiques et industrielles nécessaires. Il appartient aux entreprises, en toute responsabilité, de tirer parti de l'aide publique, qui ne leur est pas ménagée, et d'aller de l'avant.

**M. le président.** La parole est à M. Nilès.

**M. Maurice Nilès.** Votre réponse, monsieur le ministre — et vous ne vous en étonnez pas — ne me satisfait nullement. Mon intervention n'avait pas pour objet de tromper les travailleurs, mais au contraire de les défendre.

Vous ne nous proposez aucune mesure pratique tendant à soutenir cette branche d'activité, en particulier pour les petites et les moyennes entreprises.

Votre plan n'est que du vent, car sa mise en œuvre est paralysée par la propre politique de votre gouvernement. Il est incapable d'apporter une solution. C'est ainsi que le plan Barre est resté muet sur ce sujet.

Or développer la machine-outil, c'est améliorer les conditions de travail, c'est abaisser les coûts des matières premières et de l'énergie dans les produits finis.

Développer la machine outil, c'est donc lutter réellement contre la hausse des prix industriels, c'est lutter réellement contre l'inflation.

Au contraire, votre plan laisse la porte ouverte aux importations. Il est un élément important de notre déficit commercial, en particulier au profit de la République fédérale allemande.





Monsieur le ministre, le sort de plusieurs dizaines de milliers de femmes, d'hommes, qui ne demandent qu'à travailler pour vivre, et d'enfants est entre vos mains et celles du Gouvernement.

Le parlementaire de l'opposition que je suis et avec lui le groupe des socialistes et radicaux de gauche souhaitent que vous ne les déceviez pas une fois de plus.

Nous vous demandons de faire vile car, je le répète, si aujourd'hui il est déjà trop tard pour certains, tout n'est peut-être pas perdu pour le plus grand nombre. Cela dépend de vous et du Gouvernement.

#### POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE ET NUCLÉAIRE

**M. le président.** La parole est à M. Gau, pour exposer sommairement la question de M. Mermaz (1).

**M. Jacques-Antoine Gau.** Monsieur le ministre de l'industrie et de la recherche, il ne se passe guère de jour sans que la politique énergétique et nucléaire du pouvoir actuel ne soit mise en question par le pays, que ce soit par les élus, dans les collectivités locales, par les travailleurs au sein de leurs entreprises ou simplement par la population.

La politique du fait accompli nucléaire est l'aspect le plus voyant et le plus contesté de l'action du Gouvernement mais, à travers elle, c'est l'ensemble de la politique énergétique et même une conception de la société qui sont remis en cause.

Permettez-moi de vous rappeler les manifestations les plus récentes et les plus marquantes de cette opposition.

Les 23 et 24 septembre 1976, le conseil général de l'Isère organisait le premier débat politique public sur le problème nucléaire et demandait au Gouvernement de surseoir au projet de réalisation du surrégénérateur Super-Phénix tant qu'un certain nombre de préalables ne seraient pas levés, à savoir la constitution immédiate d'une commission d'enquête en vue de préparer le débat parlementaire indispensable et d'une commission permanente régionale de sécurité.

Le 24 novembre, le conseil général de la Savoie adoptait à l'unanimité moins cinq abstentions une motion similaire.

Les 27 et 28 novembre 1976, à Cherbourg, les travailleurs du C.E.A., en grève depuis plus de deux mois, organisaient les assises nationales du nucléaire et adoptaient une motion demandant un débat parlementaire et une loi sur l'énergie nucléaire.

A leur tour, mercredi 15 décembre, plus d'un millier de travailleurs du centre d'études et de recherches nucléaires de Genève, le plus grand centre de recherche fondamentale, envoyait une lettre ouverte aux gouvernements français, italien et allemand pour demander l'arrêt des travaux du Super-Phénix. Auparavant, cinq parlementaires genevois avaient demandé l'intervention du gouvernement fédéral de Berne auprès du Gouvernement français pour obtenir la liste des mesures de sécurité prévues.

Enfin, je vous fais grâce de la longue liste de protestations contre les décisions unilatérales d'implantation de centrales, le plus souvent contre l'avis des municipalités concernées.

Face à cette remise en cause de sa politique, le Gouvernement ne nous offre que quelques minutes de débat lors de la discussion du VII<sup>e</sup> Plan et des discussions budgétaires.

On nous y répète inlassablement que le programme nucléaire va nous assurer l'indépendance énergétique. Or, que constatons-nous sinon une dépendance toujours croissante de notre industrie nucléaire à l'égard du secteur privé étranger ?

Les acquis technologiques du C. E. A. passent insensiblement aux mains d'intérêts étrangers, comme vient de l'illustrer la récente mutation intervenue dans le capital de Novatome, où le baron Empain contrôle maintenant 55 p. 100 de la société chargée de construire les surrégénérateurs étudiés par le C. E. A.

(1) Cette question est ainsi rédigée :

« M. Mermaz attire l'attention de M. le ministre de l'industrie et de la recherche sur l'opposition de plus en plus déclarée du pays à la politique du fait accompli qui tient lieu de politique énergétique et nucléaire au Gouvernement.

« Un programme d'équipement et d'investissement considérable, décidé dans la discrétion la plus complète, est mis en chantier, qui engage irréversiblement le pays pour plusieurs dizaines d'années, alors même qu'un certain nombre de questions techniques majeures restent sans réponse et que le Gouvernement s'engage toujours plus avant dans une dangereuse politique de privatisation à tous les stades du processus de production.

« Il lui demande donc s'il peut lui indiquer la date à laquelle il pense pouvoir venir exposer à la représentation nationale tous les aspects de la politique énergétique et nucléaire du Gouvernement afin que chacun puisse prendre clairement ses responsabilités. »

La question de M. Mermaz est donc celle-ci : quand accepterez-vous, monsieur le ministre, d'organiser, sur l'ensemble de la politique énergétique et nucléaire, un débat sanctionné par un vote qui permette à chacun de définir clairement sa position et de prendre ses responsabilités ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'industrie et de la recherche.

**M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche.** La question de M. Mermaz, que M. Gau vient d'exposer à l'Assemblée, prouve une méconnaissance étonnante des travaux du Parlement, ainsi que de la politique d'information et de concertation que le Gouvernement a menée dans le domaine de l'énergie nucléaire.

Dois-je rappeler que deux grands débats ont eu lieu à l'Assemblée nationale et au Sénat, au mois de mai 1975, au cours desquels les choix de politique énergétique, et plus particulièrement les problèmes nucléaires, ont été longuement débattus ?

J'ai tiré de ces débats la conclusion que pas un membre de l'Assemblée nationale et du Sénat — à quelque formation politique qu'il appartienne — n'a demandé l'arrêt du programme nucléaire français.

Plus récemment encore, le 3 juin 1976, je suis venu, à sa demande, devant la commission de la production et des échanges qui tenait une séance ouverte à tous les députés et à la presse.

Cette séance était exclusivement réservée aux problèmes nucléaires, et j'ai alors répondu à toutes les questions qui m'étaient posées par les députés.

En ce qui concerne plus précisément les programmes d'équipement et d'investissement nucléaire, le Gouvernement a toujours annoncé clairement les décisions qui étaient prises ainsi que les raisons de ses choix et les précautions qu'il prenait, notamment dans les domaines de la sûreté nucléaire, pour que ces programmes soient réalisés dans les conditions les plus satisfaisantes.

Vous savez, comme le sait la grande majorité des Français, que les problèmes de dépendance énergétique sont trop graves pour qu'un pays comme la France puisse se passer de l'énergie nucléaire, qui a atteint, aujourd'hui, un très grand degré de maturité technique, et pour que nous renoncions, comme vous le souhaitez, à l'avance technologique que nous avons acquise dans certains domaines.

Je n'ai jamais, que je sache, refusé de venir devant l'Assemblée, en commission ou en commission élargie ouverte à la presse. Je suis donc prêt à exposer à nouveau les différents aspects de la politique énergétique et nucléaire du Gouvernement. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux et du rassemblement pour la République.)

**M. le président.** La parole est à M. Gau.

**M. Jacques-Antoine Gau.** Il me semble, monsieur le ministre, que vous n'avez pas bien entendu ma question. Je me permets donc de vous en rappeler les termes : accepterez-vous d'organiser sur l'ensemble de la politique énergétique et nucléaire un débat sanctionné par un vote qui permette à chacun de définir clairement ses positions et de prendre ses responsabilités ?

L'information — d'ailleurs souvent tronquée — est une chose ; le fait de soumettre au Parlement des projets et de lui demander d'approuver ou de repousser ces projets en est une autre. Or je constate que malgré les demandes répétées du groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche, un tel débat, sanctionné par un vote, n'a pas eu lieu jusqu'à présent.

Je constate aussi que la volonté de dialogue du Gouvernement, dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, reste très limitée puisque M. le Premier ministre n'a pas encore jugé souhaitable de faire parvenir la moindre réponse à la motion qui lui a été transmise par le conseil général de l'Isère et puisque vous avez feint de croire que nous souhaitons, nous socialistes, un arrêt de notre avance technologique dans le domaine nucléaire.

Je voudrais donc préciser un certain nombre de points.

J'insisterai tout d'abord sur les dangers que représente la privatisation croissante de l'industrie nucléaire française. L'exemple le plus récent, je l'ai cité tout à l'heure, de ce glissement progressif et continu vient de nous être donné par la dernière restructuration d'Alshom-Creusot-Loire. Par l'intermédiaire de sa nouvelle filiale, Nycrylic, le groupe Empain s'est emparé de 55 p. 100 des parts de la société Novatome chargée de la réalisation des surrégénérateurs, le C. E. A., avec une participation réduite à 30 p. 100, perdant sa minorité de blocage.

Est-ce, monsieur le ministre, la meilleure façon de garder notre acquis technologique et d'assurer la fiabilité des installations nucléaires ?

J'exprime également le regret de voir E. D. F., entreprise nationale, s'obstiner dans le refus de toute discussion sur son programme et s'engager dans une politique de relations publiques se rapprochant bien plus d'une propagande maladroite que de l'information objective qu'elle devrait fournir.

Si, pour sa part, le parti socialiste réclame et persistera à réclamer un large débat démocratique, c'est que le nucléaire doit être intégré dans un programme énergétique d'ensemble. Nous estimons que la ligne directrice de ce programme ne peut être que la diversification des sources d'énergie primaire.

La diversification signifie d'abord une meilleure utilisation des sources d'énergie actuelles. La relance de la politique charbonnière, aussi bien par le maintien de la production nationale à plus de 20 millions de tonnes que par un accroissement des importations, est une mesure souhaitable. Il en est de même pour le développement de l'utilisation du gaz naturel.

La diversification des approvisionnements en pétrole est nécessaire.

A titre d'exemple, il est anormal et néfaste de laisser se développer et se concentrer nos achats chez des producteurs à qui nous pouvons difficilement vendre, en contrepartie, des biens d'équipement, alors que nos échanges avec l'Algérie diminuent.

L'effort d'équipement hydraulique peut et doit être repris.

Depuis 1967, les investissements dans ce secteur ont été fortement ralentis et les équipes spécialisées d'E. D. F. presque totalement supprimées, alors même que plusieurs sites très favorables restent disponibles, comme le montre le récent rapport du sénateur Pintat.

La diversification de nos sources d'énergie passe ensuite par un effort important de recherche et de développement en ce qui concerne les énergies nouvelles et les techniques d'économie d'énergie. Ce ne sont pas les mesures très partielles qu'a prises jusqu'à présent le Gouvernement qui peuvent suffire dans ce domaine. Les objectifs n'ont pas été définis ou l'ont été de manière insuffisante. Les organismes mis en place n'ont pas disposé de moyens financiers suffisants. Les structures de production, d'approvisionnement ou d'utilisation des différentes énergies n'ont pas été touchées.

La volonté politique a également fait défaut. Or seules une planification stricte à long terme et une ferme volonté politique peuvent permettre d'arriver à des résultats appréciables.

Les possibilités sont considérables dans le domaine de la récupération des rejets thermiques. La géothermie et l'énergie solaire offrent également des possibilités intéressantes, comme le montre l'importance des programmes de recherche et de réalisation mis en place à l'étranger, en particulier aux Etats-Unis.

Enfin, bien sûr, l'atome a sa place dans l'éventail des ressources énergétiques.

Mais ce n'est que dans la mesure où certaines conditions préalables auront été remplies — discussion démocratique d'une « loi nucléaire », instauration de structures de contrôle populaire garantissant la sécurité des travailleurs et de la population, maintien de l'industrie nucléaire dans le secteur public — qu'un programme de développement mesuré de cette source d'énergie pourra être retenu.

C'est tout cela que nous demandons avec insistance, monsieur le ministre. Or, dans votre brève intervention, vous n'avez pas répondu à notre attente.

J'ajouterai, en conclusion, que le groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche vient de déposer une proposition de résolution tendant à la constitution d'une commission d'enquête relative au surrégénérateur super-Phœnix.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'industrie et de la recherche.

**M. le ministre de l'industrie et de la recherche.** Monsieur Gau, puisque vous estimez que je ne vous ai pas répondu, je vais le faire, et sur tous les points que vous venez d'évoquer. Dans un premier temps, en effet, je m'étais contenté de répondre à votre question, telle que vous l'aviez posée, c'est-à-dire concernant la date à laquelle je reviendrai devant l'Assemblée pour exposer tous les aspects de la politique énergétique et nucléaire du Gouvernement.

Votre embarras est tel, dans cette affaire, que vous vous contentez de demander la multiplication des débats. Or des débats ont été organisés dans toute la France sur le thème de l'industrie nucléaire.

Quand je suis arrivé à la tête de ce département ministériel, j'ai fait publier tout ce qui pouvait l'être, toutes les informations qui peuvent exister sur la politique industrielle nucléaire

de la France. La concertation s'est engagée sur tous les sites possibles en France, à peu près quatre fois plus nombreux qu'il n'est nécessaire, pour recueillir partout l'avis des collectivités et des établissements publics. J'ai procédé à un effort d'information considérable dans tous les domaines, et je rappelais il y a un instant le nombre de débats qui ont déjà eu lieu ici-même.

**M. Jacques-Antoine Gau.** Des débats sans vote !

**M. le ministre de l'industrie et de la recherche.** Un vote sur quoi, monsieur Gau ? Un vote sur telle centrale, à tel endroit ? Vous savez très bien que nous menons une politique nucléaire globale que j'ai exposée lors de l'examen du budget de mon ministère.

Par conséquent, ne vous cachez pas derrière des mots. Ce débat est permanent, et il se tient devant tous les Français qui sont parfaitement informés de cette affaire. Et c'est bien ce qui vous embarrasse.

**M. Jacques-Antoine Gau.** Pas du tout !

**M. le ministre de l'industrie et de la recherche.** Mais venons-en à vos contradictions et à vos vœux pieux.

Vos propos sur la privatisation me suggèrent deux réflexions.

D'abord, il faudra un jour aller au fond de ce débat avec les partis socialiste et communiste afin de savoir s'ils considèrent que toutes les entreprises privées sont marquées du péché originel. Pour notre part, nous ne le pensons pas. Nous considérons qu'il y a place, en France, pour une industrie privée qui doit se développer et qui doit être aidée.

**M. Jacques-Antoine Gau.** C'est sûr !

**M. le ministre de l'industrie et de la recherche.** Or je constate que, chaque fois que vous parlez d'une entreprise, c'est pour en demander la nationalisation. On ne peut pas à la fois défendre l'industrie privée et en demander la nationalisation à toute occasion.

**M. Jacques-Antoine Gau.** Vous, vous dénationalisez !

**M. le ministre de l'industrie et de la recherche.** Monsieur Gau, je vous ai écouté en silence, veuillez, je vous prie, faire de même !

Ensuite, il est faux de parler de privatisation du nucléaire, et vous le savez d'ailleurs très bien.

En effet, le commissariat à l'énergie atomique n'était pas engagé dans l'industrie nucléaire française, et c'est grâce au Gouvernement qu'il y est entré.

Aucune part de Framatome n'était détenue par un établissement public, alors que la participation étrangère s'élevait à 45 p. 100. C'est grâce au Gouvernement que le C.E.A. a pu racheter 30 p. 100 des parts sur ces 45 p. 100 de participation étrangère. Mais peut-être ne le savez-vous pas, monsieur Gau.

On ne peut donc pas prétendre que l'on exclut les établissements publics comme le C.E.A. de l'industrie nucléaire française. C'est le contraire qui se passe.

Il en va d'ailleurs de même en ce qui concerne la constitution de Novatome.

S'agissant de la diversification des sources d'énergie vos propos sont vraiment plaisants à entendre.

Vous affirmez qu'il faut développer notre production de charbon. Mais quelle proposition faites-vous ? Ignorez-vous le problème que pose le coût de production du charbon français, parfois de 50 p. 100 supérieur au coût d'arrivée du charbon étranger ? Pouvons-nous pénaliser notre économie, nos industries ?

Sachez que le Gouvernement fait tout ce qui est possible pour développer notre production charbonnière dans des limites compatibles avec une rentabilité économique convenable. Nous n'exigeons pas l'égalité des prix entre le charbon français et les charbons importés, mais nous ne pouvons pas aller au-delà de la situation actuelle où nous acceptons une différence très substantielle.

Il faut développer la production de gaz naturel, dites-vous. Bien sûr, mais il faut savoir que nous utilisons actuellement tout le gaz naturel disponible en France. Les recherches se poursuivent, et si nous continuons les forages en mer d'Iroise, c'est bien avec l'espoir d'y trouver du pétrole ou du gaz. Mais ce ne sont pas vos seules paroles qui feront jaillir le gaz de la terre.

Il s'agit bien d'une politique de diversification des sources d'énergie lorsque nous décidons de doubler, d'ici à 1985, grâce à l'importation, la part du gaz pour la couverture de nos besoins énergétiques.



Vous avez déploré que les investissements aient été ralentis dans le domaine hydraulique. Mais de qui vous moquez-vous, monsieur Gau ?

Peut-on croire que vous ignorez que ce ralentissement est dû au fait que E. D. F. et la Compagnie nationale du Rhône ont déjà équipé la plupart des sites qui étaient susceptibles de l'être ?

Quant au rapport Pintat, je doute, à vous entendre, que vous l'ayez lu. Il est en effet précisé, en conclusion, que, malheureusement — car il faudra bien sûr poursuivre certains investissements hydrauliques — les possibilités de production sont extrêmement limitées, et M. Pintat les évalue à un niveau très bas.

Avant de faire état d'un rapport, je ne saurais donc trop vous conseiller de le lire, monsieur Gau. Vous ne pourriez que vous instruire.

**M. Jacques-Antoine Gau.** Rassurez-vous, je l'ai lu et je sais que de telles réalisations sont possibles, notamment dans le département de l'Isère.

**M. le ministre de l'industrie et de la recherche.** En ce qui concerne les énergies nouvelles, permettez-moi également de vous conseiller de mettre vos connaissances à jour.

La France a développé ses investissements dans ce secteur, et notre pays se situe en ce domaine au deuxième rang mondial, après les Etats-Unis, ce qui n'est pas si mal. En tout état de cause, on ne peut pas aller plus vite que le progrès, et il existe une limite au-delà de laquelle les investissements ne sont plus du tout productifs et deviennent inutiles.

De même, j'ai été très étonné que vous me demandiez les raisons pour lesquelles nous n'utilisons pas la géothermie dans notre pays comme aux Etats-Unis !

Mais savez-vous de quoi vous parlez ? La géothermie est la présence dans le sous-sol d'eau chaude qui peut être à des températures diverses. S'il s'agit d'eau chaude à très haute température, elle peut être utilisée pour produire de l'énergie, mais, si cette température est moins élevée, on ne peut s'en servir que directement. Hélas, monsieur Gau, nous n'avons pas encore découvert d'eau à très haute température dans notre sous-sol et nous ne pouvons donc utiliser la géothermie pour produire de l'énergie. Nous y avons recours partout où nous le pouvons, et de plus en plus, mais nous devons nous contenter d'une utilisation directe.

Par ailleurs, j'ai été heureux de vous entendre prôner les économies d'énergie. C'est en effet la première fois que j'entends de tels propos dans la bouche d'un orateur de l'opposition. Lorsque j'ai présenté à votre assemblée le projet de loi sur les économies d'énergie, je n'ai entendu de la part de l'opposition que des critiques. Je me rappelle même que le parti communiste avait alors mené une campagne contre les économies d'énergie. C'est dire l'intérêt qu'il porte à la défense du pays dans ce domaine.

**M. Maurice Nilès.** Nous avons surtout présenté des propositions constructives !

**M. le ministre de l'industrie et de la recherche.** Monsieur Gau, avant d'aborder à nouveau toutes ces questions, relisez en détail les débats parlementaires consacrés à ces problèmes — vous vous apercevrez qu'il y en a eu de nombreux — et rafraîchissez vos connaissances techniques sur les possibilités industrielles de la France. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, du rassemblement pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

#### DIFFICULTÉS DE LA SIDÉRURGIE

**M. le président.** La parole est à M. Henri Ferretti pour exposer sommairement sa question (1).

(1) Cette question est ainsi rédigée :

« M. Henri Ferretti attire l'attention de M. le ministre de l'industrie et de la recherche sur les graves répercussions qu'entraînent, pour l'ensemble de la population du nord de la Moselle et de la Meurthe-et-Moselle, les difficultés de la sidérurgie.

« Cette dernière connaît une situation critique compte tenu en particulier de la conjoncture internationale et de la nécessité où elle se trouve de poursuivre la restructuration en vue d'assurer sa compétitivité.

« Cette restructuration doit se traduire par des suppressions d'emplois en nombre extrêmement important et on cite à ce sujet des chiffres compris, entre 14 000 et 20 000.

« Des négociations seraient engagées entre l'Etat et la sidérurgie en vue d'aider cette dernière à procéder dans les meilleures conditions à la restructuration indispensable.

**M. Henri Ferretti.** Monsieur le ministre de l'industrie et de la recherche, vous n'ignorez pas les graves conséquences qu'entraînent pour le nord de la Moselle et de la Meurthe-et-Moselle, les difficultés que connaît la sidérurgie.

Ces difficultés conjoncturelles se doublent de difficultés structurelles. Il est malheureusement vrai que, pour rétablir la compétitivité de la sidérurgie dans une économie de marché très largement ouverte, il est nécessaire de la restructurer.

Il faut avoir le courage de voir les vérités économiques en face, car il ne sert à rien de nier les problèmes et de se retrancher derrière des faux-fuyants. La nationalisation est un slogan et non une solution.

Mais voir les vérités en face implique aussi qu'on prenne en compte les problèmes résultant de la restructuration nécessaire. Il faut évaluer l'impact de celle-ci sur les hommes directement concernés par les suppressions d'emplois et les conséquences sur l'économie d'une région.

Nous devons résoudre de douloureux problèmes humains provoqués par les licenciements et trouver une compensation aux emplois supprimés, pour maintenir une situation économique acceptable pour la région.

Je rappelle, monsieur le ministre, qu'en Lorraine, la sidérurgie commande l'ensemble de l'activité économique régionale.

Dans une histoire récente, la France a demandé à ce quadrilatère compris entre Thionville, Hagondange, Briey et Longwy de produire de l'acier. Et, de fait, ce secteur a produit plus de la moitié de l'acier français. Il me semble que cela justifie aujourd'hui le recours à la solidarité nationale pour résoudre le problème posé.

J'en viens à l'objet même de ma question.

On fait état de négociations qui seraient engagées entre l'Etat et la sidérurgie en vue de préciser les conditions dans lesquelles se fera la restructuration et les aides dont la sidérurgie pourra bénéficier.

Je n'entends ni revenir sur le passé ni reprendre une querelle sur les responsabilités de la situation actuelle.

Avec les responsables locaux, je souhaite réfléchir au présent et préparer l'avenir. A cet égard, je souhaite — et le mot est faible — qu'aucune décision ne soit prise, qu'aucune négociation ne soit engagée sans que les élus locaux, régionaux et nationaux des secteurs concernés aient été informés et consultés. Ils ont le droit de l'exiger pour trois raisons : parce que ce sont des responsables ; parce qu'ils doivent être les gardiens de l'intérêt des populations qui les ont élus ; parce que les décisions à prendre n'engagent pas seulement la sidérurgie ou ses travailleurs, mais aussi les centaines de milliers d'habitants du quadrilatère concerné.

En outre, les deniers publics devront être engagés dans cette opération de sauvetage, et il faut garantir que leur utilisation sera conforme à l'intérêt public. La présence des élus au niveau des consultations et des décisions sera le meilleur garant de cette bonne utilisation de fonds publics.

Ces questions réglées, il nous appartiendra de faire en sorte que les conséquences humaines et économiques de la restructuration de la sidérurgie ne soient pas sources de drames. Cette restructuration devrait, au contraire, constituer un nouvel espoir pour ce secteur frontalier, dont le Président de la République disait à Metz, il y a quinze jours, qu'il devrait être une façade de la France vis-à-vis de l'étranger.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'industrie et de la recherche.

**M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche.** Monsieur le député, je ne reviendrai pas sur les difficultés et les problèmes de notre sidérurgie. J'ai eu l'occasion de m'expliquer sur ce sujet devant l'Assemblée nationale, pendant l'examen du budget de mon ministère et en répondant le 26 novembre dernier à des questions orales.

« Il lui apparaît fondamental que soient associés à ces négociations les élus locaux, régionaux et nationaux concernés, afin que la totalité des intérêts de l'ensemble de la population soit représentée à cette négociation d'une part et que, d'autre part, des garanties puissent être trouvées pour que les fonds publics qui devront être nécessairement consacrés à cette aide soient effectivement assurés dans le sens de l'intérêt général.

« Il lui demande en conséquence :

« 1<sup>o</sup> S'il est exact que de telles négociations ont lieu ;

« 2<sup>o</sup> Si l'on entend y associer les élus ;

« 3<sup>o</sup> Quelles garanties le Gouvernement compte prendre en vue du contrôle de l'affectation des fonds publics. »

Comme vous le savez, chez le Premier ministre, et avec mes collègues ministres du travail et de l'économie et des finances, nous avons examiné mardi dernier la situation de nos entreprises sidérurgiques.

Le Gouvernement attend de ces entreprises qu'elles lui présentent le dispositif d'ensemble qu'il leur paraît souhaitable de mettre en œuvre, afin d'améliorer leur compétitivité, de redresser leur situation financière, et d'atténuer les conséquences sociales et régionales des mesures de modernisation qui s'avèreraient nécessaires.

A l'heure actuelle, je n'ai pour ma part pas encore été saisi d'un tel plan d'ensemble. Le Gouvernement, quand il en disposera, l'étudiera et prendra les décisions qui s'imposent, dans l'esprit des orientations fixées publiquement par le Président de la République lors de son récent voyage en Lorraine.

Rappelons ces orientations.

Le Gouvernement veillera à ce que la sidérurgie soit protégée contre les risques de dégradation des marchés internationaux, et vous savez que, déjà, un plan de pré-crise est en cours d'application.

L'avenir de la sidérurgie en Lorraine sera préservé, grâce aux investissements de modernisation qui y sont et seront lancés.

La conversion économique de cette région sera poursuivie avec vigueur.

La Lorraine ne doit pas se sentir abandonnée, et l'Etat lui apportera tous les concours utiles.

Dans l'état actuel des choses, il ne m'est évidemment pas possible de préjuger le contenu des décisions que le Gouvernement estimera utile de prendre. Mais je suis tout à fait sensible aux interrogations des élus et à leur souci d'être associés à l'élaboration de décisions qui concerneraient l'équilibre économique ou la conversion de leur région. Le Gouvernement agira, en la matière, en concertation avec eux.

**M. le président.** La parole est à M. Ferretti.

**M. Henri Ferretti.** Je vous remercie, monsieur le ministre, du caractère largement positif de votre réponse, en particulier en ce qui concerne l'organisation de la concertation. Je pense en effet que les solutions ne pourront être dégagées qu'en concertation avec les élus qui désirent être associés aux décisions.

Je souhaite simplement pouvoir confirmer au niveau des réalisations, l'accord que je vous exprime au niveau des principes.

#### SITUATION DE LA SOCIÉTÉ HURÉ A BAGNEUX

**M. le président.** La parole est à M. Ginoux pour exposer sommairement sa question (1).

**M. Henri Ginoux.** Monsieur le ministre de l'industrie et de la recherche, après avoir écouté votre réponse à la question de M. Nilès, je reviens sur la situation du secteur de la machine-outil, lequel conditionne l'indépendance nationale.

Nos principaux concurrents sont, en ce domaine, l'Allemagne, l'Espagne et le Japon, qui représentent un danger certain. Vis-à-vis de nos partenaires du Marché commun, nous sommes tenus par des engagements : mais lorsqu'il s'agit d'autres partenaires, je crois qu'il est temps de prendre des mesures pour sauvegarder certains secteurs de notre industrie nationale, comme le textile, la chaussure, l'imprimerie, la sidérurgie et bien d'autres.

J'évoquerai plus précisément la situation de la société Huré qui employait 1 400 personnes il y a deux ou trois ans, et qui ne compte plus aujourd'hui que 1 000 salariés. Cette société est composée de quatre unités de production situées à Bagneux,

(1) Cette question est ainsi rédigée :

« M. Ginoux attire l'attention de M. le ministre de l'industrie et de la recherche sur la situation de la société Huré S.A., à Bagneux, fabriquant des machines à fraiser avec un matériel technique de bonne qualité et un personnel hautement qualifié, exportant habituellement près de 50 p. 100 de sa production et dont la situation s'est dégradée depuis un an par suite de la crise actuelle. Il serait envisagé de licencier prochainement 258 personnes dans l'unité de production de Bagneux et 315 (fermeture totale) dans celle de Pantin. Il lui demande de bien vouloir examiner, en raison de l'importance des indemnités, de l'ordre de 14 millions de francs, et du préavis représentant plus de 20 millions, suivi d'une dépense mensuelle d'environ 13 millions, avec l'application des mesures relatives à l'indemnisation du chômage, s'il ne serait pas plus raisonnable d'apporter une aide limitée à cette entreprise, avec la participation des banques, pour constituer des stocks, en attendant la reprise d'une activité plus normale et pour lui faciliter l'exportation de son matériel de réputation mondiale, hors du Marché commun, où ses concurrents bénéficient d'aides publiques importantes à l'exportation. »

à Rungis, à Onzain, dans le Loir-et-Cher et à Pantin. Elle bénéficie d'un contrat social qui lui permet d'assurer trente-deux heures de travail hebdomadaire à ses ouvriers et de bénéficier de l'aide publique.

Mais nous sommes à la veille de voir cette entreprise fermer son usine de Pantin et licencier 278 travailleurs à Bagneux, ce qui ramènerait l'effectif total à 400 travailleurs, alors qu'il y en avait 1 400 il y a trois ans.

Je suis hostile à l'aide aux canards boiteux car bien souvent des aides publiques inconsidérées entraînent des perturbations dans toute une branche professionnelle. Mais dans la circonstance, j'estime que le Gouvernement doit intervenir.

Si l'entreprise Huré S.A. procède aux quelque cinq cents licenciements qui sont envisagés pour les semaines ou les mois qui viennent, le coût des préavis et indemnités sera de l'ordre de quarante millions de francs et l'indemnisation du chômage coûtera ensuite treize millions de francs par mois.

Ma question, monsieur le ministre, dépasse peut-être le cadre de votre compétence. Je compte néanmoins sur vous pour aider non seulement cette entreprise de machines-outils, mais tout ce secteur afin de lui permettre sinon de réaliser des performances à l'étranger, du moins de pouvoir se défendre.

Certes, les travailleurs licenciés seront indemnisés et les allocations de chômage permettront que, pendant un an, leurs familles ne meurent pas de faim. Mais la condition de chômage, pour les jeunes comme pour les adultes, est inadmissible, intolérable sur le plan de la dignité humaine. Je souhaite donc que le Gouvernement puisse trouver une formule — et cela me semble possible — pour maintenir ces travailleurs dans leur entreprise.

L'aide de l'Etat pourrait consister notamment en des contrats précis en vue d'aider les entreprises à constituer des stocks qui leur permettraient, au moment où la crise régresserait, de redémarrer. Elle devrait en outre donner à ces entreprises le moyen de lutter contre la concurrence étrangère. En effet, bien souvent, elles se trouvent devant un dumping, que ce soit de la part de l'Espagne ou du Japon, de l'ordre de 15 à 20 p. 100 par rapport au prix de revient normal.

Cette question dépasse sans doute le cadre de votre ministère. Je sais néanmoins qu'il a été sollicité ainsi que celui de l'économie et des finances. Une pétition a même été envoyée à M. le Président de la République. Le Gouvernement doit maintenant réexaminer sans tarder et d'une façon nette, claire et précise le problème de la machine-outil française.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'industrie et de la recherche.

**M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche.** J'ai déjà eu l'occasion de répondre tout à l'heure sur les problèmes de l'industrie et de la machine-outil.

Le Gouvernement a mis au point un plan sectoriel dont les dispositions peuvent profiter à toutes les entreprises qui en font la demande. Il dispose donc d'ores et déjà des moyens de leur venir en aide. Son effort s'est notamment traduit par le triplement de l'aide au développement destinée à favoriser la mise au point de machines nouvelles. Je ne demande qu'à soutenir l'effort des entreprises, à condition bien entendu que les solutions qu'elles proposent soient industriellement viables.

Je ne peux pas traiter publiquement de la situation intérieure d'une entreprise privée, mais il existe, vous le savez, des procédures spécifiques, tel le comité interministériel d'aménagement des entreprises industrielles que préside le ministre de l'économie et des finances, dont je suis le vice-président et dont les débats sont animés par le directeur général de l'industrie. La vocation de ce comité n'est pas de venir en aide aux « canards boiteux ». Il exige dans chaque cas qu'un plan industriel lui soit présenté, qu'il bénéficie du concours de capitaux privés et que des dirigeants qualifiés prennent en charge sa réalisation.

Ces procédures sont ouvertes à toutes les entreprises quelles qu'elles soient et par conséquent à l'entreprise qui fait l'objet de votre question.

**M. le président.** La parole est à M. Ginoux.

**M. Henri Ginoux.** Monsieur le ministre, je vous remercie de votre réponse. Elle me permettra d'appuyer les demandes de l'entreprise concernée, qui n'ont pas reçu, jusqu'à présent, de réponse positive.

**M. Maurice Nilès.** Voilà !

**M. Henri Ginoux.** Une aide publique est, en la circonstance, nécessaire. Elle ne saurait, bien entendu, être accordée sans une aide privée des banques.

Quant aux « canards boiteux », il est bien évident que, si l'Etat consent à aider une entreprise privée ou publique, il ne faut pas que celle-ci mette à profit l'aide publique pour semer la perturbation dans une branche déterminée. Il est également évident qu'une entreprise aidée se doit de fournir tous les éléments d'information et de contrôle au Gouvernement ou à la profession.

C'est dans cet esprit que je prends acte de votre réponse, monsieur le ministre, et que, très prochainement, je rendrai visite à vos services pour essayer de voir dans quelle mesure on peut, à la veille de Noël, mettre un terme à l'inquiétude dans laquelle sont plongées 500 familles de travailleurs. Cela est important sur le plan humain comme sur celui de la moralité publique.

Une solution devra être trouvée pour éviter de mettre au chômage, même s'ils touchent des indemnités substantielles, des travailleurs qui ne demandent qu'à travailler.

**M. Maurice Nilès.** Le Gouvernement préfère aider aux licenciements !

#### SITUATION ECONOMIQUE DE L'OUEST

**M. le président.** La parole est à M. La Combe pour exposer sommairement sa question (1).

**M. René La Combe.** Monsieur le ministre d'Etat chargé du Plan et de l'aménagement du territoire, j'ai déjà eu l'occasion d'appeler votre attention sur les problèmes qui touchent l'ouest de la France.

Si je le fais de nouveau aujourd'hui, c'est parce que — les chiffres que je cite dans ma question en sont l'illustration — cette région réagit mal à la crise économique actuelle.

Les implantations nouvelles sont peu nombreuses : 2 356 emplois nouveaux au cours des onze premiers mois de l'année contre 4 100 en 1975, autant en 1974 et 9 000 en 1973, année la meilleure pour l'industrialisation.

L'Ouest n'est pas très bien situé, à l'écart des grands axes européens. C'est peut-être l'une des raisons pour lesquelles il semble quelque peu abandonné. M. le Président de la République est venu à Angers il y a deux mois et demi. Nous avons été heureux de le recevoir. Nous comprenons très bien qu'il soit obligé aussi de tenir compte des revendications des autres régions auxquelles il rend visite. Il se pose donc une question de choix.

Vous-même êtes un homme de l'Ouest, monsieur le ministre d'Etat, et vous comprendrez les raisons de mon inquiétude.

(1) Cette question est ainsi rédigée :

« M. La Combe expose à M. le ministre d'Etat chargé du Plan et de l'aménagement du territoire, qu'un bilan présenté le 30 novembre à Brest par le président de l'association pour le développement de l'Ouest atlantique fait apparaître que l'économie de l'Ouest réagit mal à la crise économique actuelle. Les implantations nouvelles sont peu nombreuses : 2 356 emplois nouveaux au cours des onze premiers mois de l'année contre 4 100 en 1975, autant en 1974 et 9 000 en 1973, année la meilleure pour l'industrialisation.

« Les entreprises susceptibles d'investir l'an prochain sont encore moins nombreuses que cette année au cours de laquelle l'arrivée d'aucune grande unité n'a été enregistrée. Beaucoup de projets ont été abandonnés, différés ou réalisés dans d'autres régions de France. Près de 10 000 emplois industriels ont été perdus en 1976, c'est-à-dire le nombre qu'il faudrait créer chaque année pour assurer le maintien sur place des populations de l'Ouest.

« Seul le secteur tertiaire est en progression mais il s'agit d'emplois fragiles car liés à la distribution et à une augmentation inflationniste du pouvoir d'achat. Le tissu industriel de l'Ouest est encore trop peu dense pour engendrer un tertiaire d'ingénierie d'informatic et de services à l'industrie lié à la capacité productrice de la région.

« Il apparaît indispensable qu'une action volontariste aille à l'encontre de la tendance au désengagement des entreprises. Il est nécessaire de créer au moins dans l'Ouest, les infrastructures nécessaires à la poursuite de l'industrialisation. Les incitations actuelles ne compensent pas les surcoûts de transport. Bien que les communications demeurent une priorité fondamentale, la réalisation des autoroutes (Paris—L.; Mans—Rennes; Paris—Nantes; Tours—Bordeaux) est déjà en retard par rapport aux échéances prévues il y a quelques mois à Angers par M. le Président de la République.

« Il serait souhaitable que le système des aides à l'industrie soit revu afin de pouvoir mieux prendre en compte les charges supplémentaires résultant des distances et des transports. Un effort particulier devrait être fait en faveur des P.M.E. par une meilleure utilisation de l'épargne locale pour le financement de l'activité. La création d'un « Institut d'investissement de l'Ouest » pourrait peut-être être envisagée.

« Face à ce tableau peu encourageant, il lui demande quelles sont les mesures arrêtées et qu'il compte mettre en œuvre pour assurer la relance de l'industrie de l'Ouest actuellement en perte de vitesse. »

J'ai déjà eu l'occasion de parler à M. d'Ornano de la nécessaire industrialisation de ces régions agricoles qui ont besoin d'un sang nouveau. Je reconnais qu'un effort a été fait en faveur du secteur tertiaire, mais celui-ci doit être conforté par un tissu industriel suffisamment dense.

D'autre part, et ceci vous concerne directement, le Gouvernement devrait se décider à entreprendre une véritable action en faveur de l'Ouest, notamment en matière de moyens de communication. Pour les autoroutes, par exemple, l'effort est très insuffisant. Ainsi l'autoroute Paris—Le Mans—Angers—Nantes s'arrête-t-elle à La Ferté-Bernard, c'est-à-dire un peu avant Le Mans, avant de reprendre entre Angers et Nantes. La réalisation du tronçon Le Mans—Angers n'est pas prévue dans l'immédiat, et même pas dans le cadre du VII<sup>e</sup> Plan. Quelle peut être, dans ces conditions, l'utilité de la portion d'autoroute réalisée entre Angers et Nantes ? Le réservoir de population, chacun le sait, se trouve à Paris : douze millions d'habitants, qui quittent régulièrement cette énorme agglomération à certaines époques de l'année. N'aurait-il pas mieux valu assurer la liaison entre Le Mans et Angers plutôt que de faire ce tronçon Angers—Nantes ?

Voilà un exemple de l'effort considérable qui doit être consenti dans l'Ouest en matière d'équipement, sans parler du téléphone, de la construction et de beaucoup d'autres secteurs qui dépassent quelque peu le cadre de vos compétences, mais qui font partie d'un ensemble.

A cet égard, je regrette une fois de plus que l'on n'ait jamais accordé à la D. A. T. A. R. toute l'importance qu'elle aurait dû avoir et qu'on ne lui ait pas donné des moyens à la mesure de ses missions. Elle aurait dû devenir l'élément essentiel de l'aménagement du territoire.

La France souffre d'un déséquilibre dans son industrialisation. Beaucoup a été fait pour le corriger mais un effort considérable reste à accomplir.

J'en termine par l'investissement. Les pouvoirs publics ne pourraient-ils encourager et inciter les industriels qui sont sur place à investir dans l'Ouest de manière à donner à ces régions l'impulsion qui leur est nécessaire ?

En réalité, l'Ouest demeure une grande région agricole, un réservoir d'agriculture. Or, actuellement, l'agriculture pose des problèmes familiaux et sociaux que vous connaissez bien. J'ai déjà eu l'occasion de le dire à maintes reprises dans cette enceinte, dans des familles d'agriculteurs qui comptent quatre, cinq ou six enfants, il y en a un, à la rigueur, qui reste à la terre, mais les autres sont obligés de s'en aller. A mes yeux, il serait bon et sain que ces jeunes gens puissent trouver un emploi sinon sur place tout au moins dans la région de l'Ouest, de manière à entamer avec efficacité la lutte contre cette désertification qui est à l'ordre du jour.

On a parlé de la politique des villes moyennes, des efforts pour encourager l'artisanat dans les campagnes. Tout cela rejoint la question que je vous ai posée. Aussi, monsieur le ministre d'Etat, j'espère que dans l'année qui vient, face aux difficultés qui se profilent à l'horizon, un effort sera fait en faveur de cette région de l'Ouest à laquelle vous êtes intéressé comme moi.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.

**M. Jean Lecanuet, ministre d'Etat chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.** Monsieur La Combe, permettez-moi d'abord de jeter un regard sur les résultats qui ont été acquis au cours de ces dernières années, de montrer à quel point les actions entreprises ont été positives, et combien elles font apparaître que l'Ouest a été la région la plus activement soutenue par les pouvoirs publics pour lui donner un nouvel essor, de rappeler que, pour la première fois, le solde migratoire des populations a été positif pour la Bretagne, de constater, c'est vrai, les difficultés de la période actuelle et de montrer les perspectives pour l'avenir.

De janvier 1971 jusqu'au recensement de mars 1975, 186 000 emplois industriels et tertiaires ont été créés dans l'Ouest, c'est-à-dire les régions Poitou-Charentes, pays de Loire et Bretagne. Il faut y ajouter le département de la Manche vers lequel se porte maintenant, tout particulièrement ma préoccupation, afin de lui donner désormais des moyens à l'échelle de ses besoins.

Ces 186 000 emplois représentent une moyenne de 46 500 créations par an.

Avant que les chiffres définitifs de 1975 ne soient disponibles, on peut estimer, selon les informations qui m'ont été fournies, que les diminutions d'emplois industriels qui ont pu se produire seront compensées par la croissance de l'emploi tertiaire.

Les résultats observés au moment du recensement ne seront donc pas remis en cause par ceux de l'année 1975. Ainsi, au

total, en quatre années, l'Ouest aura reçu 20 p. 100 des nouveaux emplois industriels et tertiaires créés en France, alors qu'il ne représente que 11 p. 100 des activités.

Je suis donc conduit, monsieur La Combe, à réfuter au moins l'un de vos jugements. Vous avez déclaré — j'espère ne pas déformer votre expression — que l'Ouest ne devait pas être une région condamnée. Or, bien au contraire, l'Ouest non seulement n'a pas été abandonné, mais a été l'une des régions les plus fortement soutenues par les pouvoirs publics, et j'évoquerai dans quelques instants certains grands projets concernant la réparation navale ou la construction d'un terminal méthanier.

Vous avez dit que j'étais un homme de l'Ouest. Je suis plutôt, en fait, un homme du Nord-Ouest et permettez-moi de rappeler que ces installations, qui auraient pu précisément être implantées dans le Nord-Ouest, l'ont été, du fait de l'action volontariste de l'Etat, l'une dans l'Ouest breton, l'autre sur la Basse-Loire afin d'accélérer le décollage industriel de ces régions. On ne peut donc objectivement reprocher aux pouvoirs publics de n'avoir pas mis en œuvre tous les moyens à leur disposition pour assurer l'essor indispensable et prioritaire de l'Ouest, en particulier de l'Ouest breton.

Il ne faut néanmoins pas conclure de ces résultats positifs que l'Ouest est préservé des difficultés dues à la conjoncture économique actuelle, qui frappe d'ailleurs notre pays comme l'ensemble des pays industriels développés.

Il faut d'abord prendre conscience du fait que le niveau général de l'emploi a des répercussions dans l'Ouest comme ailleurs et qu'en cette période de ralentissement de la création d'emplois, la politique d'aménagement du territoire dans cette région en est rendue plus difficile.

Mais ne voyez pas là le signe d'un manque de stimulation de la part des pouvoirs publics en faveur de la région de l'Ouest.

Je ferai observer que la réussite de l'industrialisation de l'Ouest a révélé de nouveaux besoins découlant du fait que le nombre d'actifs tend à diminuer dans le secteur agricole et que le nombre de femmes désireuses de prendre ou de reprendre un emploi a augmenté — on assiste à une croissance des demandes d'emplois dans cette région, comme d'ailleurs dans la plupart des régions françaises.

Enfin, les conséquences du redéploiement industriel se font plus particulièrement sentir dans l'Ouest compte tenu de la fragilité d'un développement industriel récent. La greffe, si j'ose dire, est encore fraîche, ici ou là, d'où la nécessité de continuer à veiller pour en assurer la vie et de développement.

Le Gouvernement a-t-il perdu de vue ces difficultés d'un caractère nouveau et qui découlent de la conjoncture ? Je crois pouvoir, par les faits que j'ai rappelés, répondre négativement à cette question. Dans le domaine des aides, dans celui du développement régional, dans celui des infrastructures que vous avez plus particulièrement évoqué, monsieur La Combe, un ensemble de mesures a été mis en place par le Gouvernement.

Le Président de la République les avait lui-même d'ailleurs annoncées au mois de juillet lors de son voyage à Angers et, comme vous avez bien voulu indiquer, je les ai rappelées moi-même lors du débat budgétaire. Je peux, en énumérant les principales lignes d'action, dire que rien ne permet de confirmer les inquiétudes dont vous vous êtes fait l'écho. Aucun retard dans ce qui avait été prévu et annoncé n'est aujourd'hui constaté. Je rappelle les principales décisions :

Les travaux de la grande forme de réparation navale de Brest continuent ; le choix de Saint-Nazaire pour la construction d'un nouveau terminal méthanier est définitivement acquis et les crédits de démarrage sont en place pour 1977 ; les travaux de la zone industrialo-portuaire de Nantes-Saint-Nazaire continuent ; le programme d'action prioritaire concernant le désenclavement autoroutier de l'Ouest se déroule dans des conditions satisfaisantes et en particulier, malgré une conjoncture budgétaire difficile, la dotation du plan routier breton a été maintenue.

Autre point important, si j'en juge par les propositions et les demandes extrêmement pressantes des élus bretons et notamment du conseil régional de Bretagne : l'Etat participera, comme convenu, à la construction du gazoduc breton. Un grand nombre de contrats de villes moyennes et de pays, ainsi que l'institution d'une coopération entre l'Etat et les régions Poitou-Charentes et Pays de la Loire dans le domaine des contrats de pays, complètent l'effort déjà entrepris pour l'Ouest.

Dans le domaine des aides au développement régional, les décrets d'avril dernier ont renforcé les aides accordées aux régions de l'Ouest, puisque non seulement l'Ouest dans son ensemble bénéficie d'un taux majoré, mais qu'en plus, de nombreuses zones ont été classées au taux maximum — je pense

à la région de Quimper, à la Bretagne centrale, à Fougères, au pays de Redon, à la zone de Rochefort, pour ne citer que quelques exemples.

Quant aux aides au développement des activités tertiaires, elles ont été, elles aussi, considérablement renforcées. Je peux donc vous assurer que, lors de la réforme de la carte des aides, il a été tenu le plus grand compte de la notion de distance, puisque la distance est évidemment l'un des handicaps de certaines des régions de l'Ouest et, en particulier, de la Bretagne.

En résumé, la réussite d'un premier essor d'activités nouvelles dans l'Ouest est maintenant une réalité. Certes, la situation économique générale nous conduit à rester extrêmement vigilants — c'est d'ailleurs pourquoi toutes les mesures significatives que je viens de rappeler ont été mises en place. Mais je puis vous assurer, monsieur La Combe, que tout sera fait pour que le développement de l'Ouest continue. Il est d'ailleurs l'une des priorités définies par le Gouvernement et adoptées par le Parlement dans le cadre du VII<sup>e</sup> Plan. Je veillerai à ce que cette priorité soit respectée.

**M. le président.** La parole est à M. La Combe.

**M. René La Combe.** Monsieur le ministre, je vous remercie très vivement de votre réponse, qui est fort complète. Elle est rassurante et je me réjouis de ce que vous venez de dire, tout au moins pour ce qui a été fait dans le passé.

Il est exact qu'un effort a été fait dans l'Ouest, mais étant donné les circonstances actuelles, je demeure malgré tout inquiet sur l'avenir de certaines régions, essentiellement agricoles. C'est d'ailleurs sur ce point que j'insisterai maintenant, en prenant un exemple typique dont j'ai déjà eu l'occasion de vous entretenir.

Il existe encore en Maine-et-Loire des mines de fer et aussi des ardoisières qui font d'ailleurs la réputation de l'industrie du département. Or, actuellement, ces deux industries, pour des raisons techniques et économiques et aussi du fait de la concurrence étrangère, végètent un peu, ce qui provoque dans la région une très grande inquiétude. Le problème se pose depuis longtemps déjà. L'ardoise est concurrencée par l'ardoise espagnole, par l'amiante-ciment. Le minerai de fer est extrait loin d'Usinor, ce qui entraîne des difficultés et un prix de transport onéreux, d'où la concurrence de la Suède, du Brésil et de la Mauritanie ; il est plus avantageux de transporter le minerai par cargos de ces pays à Dunkerque que de le transporter par chemin de fer de Segré à Dunkerque, malgré la qualité du minerai de Segré.

Tout cela pose un problème social et économique important, et il y a longtemps que j'essaie d'attirer l'attention du Gouvernement et de la D.A.T.A.R. sur la nécessaire reconversion de ces mines de fer et de ces ardoisières. Je ne dis pas qu'il faille la réaliser tout de suite ; mais il faut y penser. Or, pour le moment, peu de choses se dessinent à l'horizon en l'occurrence.

J'évoquerai maintenant le problème d'une entreprise en difficulté, située à Ligugé. Une coopérative ouvrière est disposée à la prendre en charge, mais pour cela elle a besoin d'un prêt bancaire de 11 700 000 francs. Or, il lui est impossible d'obtenir une caution.

Monsieur le ministre d'Etat, je me permets d'appeler aussi votre attention sur ce problème. J'espère que vous pourrez me répondre par écrit et, d'avance, je vous en remercie.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.

**M. le ministre d'Etat chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.** Monsieur La Combe, j'examinerai bien volontiers les cas concrets que vous avez évoqués et je vous informerai par écrit de nos orientations à ce sujet.

#### SITUATION DE L'EMPLOI EN BRETAGNE

**M. le président.** La parole est à M. de Poulpique, pour exposer sommairement sa question (1).

(1) Cette question est ainsi rédigée :

« M. de Poulpique attire l'attention de M. le ministre d'Etat chargé du Plan et de l'aménagement du territoire sur la détérioration de la situation de l'emploi et le tassement de l'activité industrielle dans les départements bretons.

« Le chiffre de 50 000 demandes d'emploi non satisfaites a été dépassé fin octobre. Ainsi, la part de la Bretagne dans la France entière avoisine à cet égard 5 p. 100, bien que la population salariée du secteur privé ne représente que 3,3 p. 100 de l'ensemble de la France.

« Il existe donc une accentuation des difficultés de l'emploi dans la région, plus forte que dans l'ensemble du pays.

« Aussi M. de Poulpique demande-t-il à M. le ministre du travail quelles mesures le Gouvernement envisage de prendre pour assurer la relance industrielle et une politique de l'emploi plus efficace. »

**M. Gabriel de Poulpiquet.** Monsieur le ministre d'Etat chargé du Plan et de l'aménagement du territoire, pendant trop longtemps et jusqu'à 1960, la région de Bretagne n'a pu procurer assez d'emplois à sa nombreuse jeunesse et la Bretagne se dépeuplait.

Jusqu'à 1972-1974 environ, un effort de décentralisation industrielle, insuffisant peut-être mais sensible, avait renversé la tendance. On pouvait espérer que, avec les effets d'entraînement, le développement du tertiaire qui suivit et l'équipement de la région en infrastructure, la croissance économique s'accroîtrait et qu'enfin l'Ouest pourrait fixer sa population par des emplois locaux. Or, la situation économique qui se dégrade en France comme dans toute l'Europe, est particulièrement grave dans notre région.

Le chiffre de 50 000 demandes d'emploi non satisfaites a été dépassé ces dernières semaines. La part de la Bretagne à cet égard atteint 5 p. 100, bien que la population salariée du secteur privé ne dépasse pas 3,3 p. 100 de l'ensemble de la France.

Il existe donc une accentuation des difficultés de l'emploi dans l'Ouest, plus forte que dans l'ensemble du pays. Au sein même de cette région, la situation est de plus en plus critique dans les départements les plus excentrés, Côtes-du-Nord et Finistère, où le nombre des demandeurs d'emploi est presque le double de ce qu'il est dans d'autres départements.

Le plan dit « de relance » n'a rien modifié, puisque la situation de l'emploi ne cesse de se dégrader de mois en mois.

Ma première question sera de vous demander ce qu'envisage de faire le Gouvernement, et, en particulier, le ministre chargé du Plan et de l'aménagement du territoire, pour remédier à la situation de l'emploi. Ne pensent-ils pas que des mesures exceptionnelles, voire autoritaires, devraient être prises pour opérer des décentralisations industrielles et administratives vers des régions défavorisées par leur situation géographique ?

Actuellement, beaucoup de moyennes entreprises qui vou draient embaucher sont découragées par des tracasseries et des mesures de toutes sortes freinant l'embauche. Que n'ai-je le temps de les énumérer ! Des sanctions abusives envers les employeurs, un système fiscal qui frappe les employeurs, la tolérance des occupations d'usines par des minorités parfois infimes entravent le droit au travail et ruinent les finances de certaines sociétés, lesquelles doivent ensuite déposer leur bilan.

Il y aurait 4 000 demandes d'emplois non satisfaites dans la région, d'après les services de M. le ministre du travail, que je suis très heureux de voir au banc du Gouvernement. Mais il est très difficile d'avoir connaissance des offres d'emploi. Les demandeurs d'emploi qui viennent nous voir dans nos permanences et que nous adressons aux services concernés déplorent que l'information soit mal organisée : on se contente de leur faire consulter un fichier.

Une diffusion plus grande des possibilités ne serait-elle pas possible ? Cela me paraît primordial et urgent.

Les demandeurs d'emploi dont les compétences correspondent aux offres qui leur sont faites ne devraient-ils pas être rayés des listes s'ils refusent les offres convenables ?

Telles sont les observations que je voulais vous présenter, monsieur le ministre d'Etat. Je tenais surtout à appeler l'attention du Gouvernement tout entier sur l'action urgente qui s'impose pour éviter que cette situation ne s'aggrave de jour en jour.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.

**M. Jean Lecanuet, ministre d'Etat chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.** M. de Poulpiquet me permettra de le renvoyer d'abord à l'exposé d'ensemble que je viens de faire en réponse à la question de son collègue M. La Combe, afin d'éviter des répétitions qui risqueraient de lasser l'Assemblée puisque je viens de retracer les grandes lignes de la politique du Gouvernement dans les régions de l'Ouest, spécialement en Bretagne, ainsi que les perspectives d'avenir.

Mais M. de Poulpiquet se préoccupe plus spécialement de ce qu'il a appelé dans sa question le « tassement » de l'activité industrielle et des conséquences qui en résultent sur le plan de l'emploi.

Je ne puis que répéter, après lui d'ailleurs, puisque telle est la vérité, qu'il s'agit non pas d'un fléchissement propre à la Bretagne, mais d'une situation découlant d'une conjoncture nationale et internationale.

Par conséquent, les problèmes d'emploi qui se posent à la Bretagne sont réels et le Gouvernement en a pleinement conscience. C'est la raison pour laquelle le régime des aides a été récemment modifié par une augmentation des taux et des plafonds par emploi.

La plus grande partie du Finistère, qui est la zone la plus sensible dans ce domaine, bénéficie du taux le plus élevé. Par ailleurs, les mesures prises en faveur des petits chantiers navals et de la pêche s'attachent à réduire les difficultés dans ces secteurs, notamment en ce qui concerne l'emploi.

Or, vous le savez, monsieur le député, ces mesures viennent d'être renforcées par les décisions prises au dernier conseil des ministres, qui a souligné l'importance des activités maritimes, tandis que le Président de la République rappelait la vocation de la France en matière de marine marchande, de pêche et de construction navale.

Enfin, les pouvoirs publics, comme vont le montrer les quelques exemples concrets qui suivent, sont particulièrement attentifs aux difficultés de certaines entreprises bretonnes.

Ces instances de conception et d'intervention que sont le comité interministériel d'aménagement des structures industrielles et le comité interministériel pour la promotion de l'emploi se consacrent activement à la solution de ces problèmes et l'ensemble de ces efforts a permis d'obtenir déjà des résultats.

C'est ainsi que la création de quatre établissements nouveaux apporte une première solution, qui n'est certes pas définitive, aux difficultés de Fougères, et que le Gouvernement vient d'apporter une aide financière considérable pour faciliter la restructuration des Ateliers français de l'Ouest, situés à Brest et à Saint-Nazaire.

Par ailleurs, les résultats partiels de 1976 en matière d'aide au développement régional permettent de faire état de trente opérations aidées créant un peu plus de 1 500 emplois, tandis que plusieurs opérations nouvelles sont en cours dans la région.

Dans le Morbihan, deux entreprises, l'une de galvanisation et l'autre de joints hydrauliques, vont s'installer, créant 250 emplois.

En Ile-et-Vilaine, outre les opérations que je viens de citer pour la ville de Fougères et qui doivent fournir plus de 600 emplois, le C. P. I. O. à Vitry va créer 260 emplois. Par ailleurs, la reprise des fonderies du Châtelet à Redon a permis le maintien de 300 emplois.

Dans le département du Finistère, une entreprise de cartonnage à Carhaix va créer 120 emplois et l'extension d'un abattoir à Quimper permettra d'offrir 125 emplois. En outre, 150 emplois vont être créés à Douarnenez par une entreprise de construction téléphonique.

Voilà quelques exemples qui, naturellement, monsieur de Poulpiquet, ne satisfont pas complètement les besoins que vous avez rappelés, et dont j'ai parfaitement conscience, mais qui montrent que le Gouvernement, malgré les difficultés de la conjoncture, s'efforce de maintenir la progression déjà heureusement engagée de l'industrialisation de la Bretagne.

**M. le président.** La parole est à M. de Poulpiquet.

**M. Gabriel de Poulpiquet.** Monsieur le ministre d'Etat, j'ai pris note des explications que vous avez fournies à M. La Combe et qui répondent en partie à ma question.

Certes, l'Ouest a été la région la plus activement soutenue, comme le montre le grand nombre d'emplois créés. Mais il faut bien reconnaître que beaucoup l'ont été spontanément, même s'ils ont bénéficié d'un effort particulier de l'Etat.

Le groupement des Assedic de la région parisienne constate que 12 p. 100 seulement des décentralisations de la région parisienne proprement dite sont effectuées vers la province, ce qui signifie que près de 90 p. 100 des entreprises faisant l'objet d'une opération de décentralisation sont transférées dans les départements de la périphérie de Paris et que très peu d'entre elles viennent s'installer dans l'extrême pointe de l'Ouest.

Cette situation n'est pas propre à la Bretagne, avez-vous dit. Les statistiques concernant les demandeurs d'emploi prouvent cependant qu'ils sont deux fois plus nombreux dans ma région que dans le reste du pays.

Selon vous, le taux des primes pour création d'emploi est plus élevé chez nous qu'ailleurs. Mais je me demande si l'extension de ces primes à de nombreuses régions n'a pas diminué l'attrait de celles dont bénéficie la Bretagne. Les opérations de décentralisation se font maintenant dans de nombreuses autres régions car l'écart est moins grand qu'autrefois avec les régions qui n'en bénéficient pas.

Par ailleurs, les formalités administratives sont telles qu'elles rebutent, quand elles ne les découragent pas, les gens qui sollicitent une prime pour la première fois. En effet, certains d'entre eux sont allés de l'avant plus vite que prévu et se voient opposer le fait qu'ils ont déposé leur dossier trop tard. Combien de démarches ai-je faites qui n'ont finalement abouti qu'à un refus pour des raisons administratives !

Lorsque les primes sont accordées, leur versement se fait souvent attendre trop longtemps, si bien que des entreprises qui comptaient sur cette aide périssent entre-temps ou connaissent une situation plus difficile encore.

Je souhaiterais donc, monsieur le ministre d'Etat, que vos services soient plus rapides et moins tâtilons dans ce domaine et qu'ils comprennent que les formalités devraient être simplifiées et que les délais d'attribution devraient être raisonnables. Il n'est pas admissible d'attendre trois ou quatre ans après le dépôt du dossier.

Le Gouvernement doit prendre conscience, monsieur le ministre, de l'aggravation de la situation dans nos régions de l'Ouest. Il est urgent d'agir.

Par ailleurs, les tracasseries administratives de tous ordres auxquelles se heurtent les responsables d'entreprises et les petits employeurs en particulier, font qu'ils hésitent à embaucher quelques ouvriers de plus, alors même qu'ils en auraient la possibilité. Ils ne connaissent que trop les difficultés qui seraient les leurs — voire les manifestations qu'ils auraient à affronter — s'ils avaient ensuite à licencier une partie de leur personnel.

#### CONSÉQUENCES DU PLAN BARRE POUR LES FAMILLES MODESTES

**M. le président.** La parole est à Mme Moreau pour exposer sommairement sa question (1).

**Mme Gisèle Moreau.** Ma question porte sur les propositions, à la fois réalistes et nécessaires, faites par le groupe communiste afin de permettre aux familles touchées par la crise de pouvoir fêter Noël.

Je les rappelle : allocation de 300 francs par enfant attribuée dès le premier enfant ; suppression de la T.V.A. sur les jouets et sur les produits de première nécessité ; allocation spéciale de 900 francs pour les chômeurs ne percevant que l'aide publique ou ne percevant aucune indemnité.

Ces mesures ont recueilli le soutien de 130 000 personnes rien que dans les quatre départements de la région parisienne et de dizaines de milliers d'autres en province.

Monsieur le ministre du travail, lors de la séance des questions d'actualité de mercredi après-midi, vous avez refusé ces dispositions en arguant de l'augmentation suffisante, selon vous, des allocations familiales. Je voudrais revenir sur ce point.

Prétendre que le pouvoir d'achat des allocations familiales a augmenté davantage que les prix est tout à fait contraire à la vérité. Je vous suggère, monsieur le ministre, d'aller proférer cette affirmation devant des mères de famille.

Premièrement, on le sait, l'indice gouvernemental des prix atténué très fortement les hausses réelles. Il a ainsi enregistré pour l'an dernier une hausse de 10,2 p. 100 alors que les syndicats et notamment la C. G. T. évaluaient la hausse à 15 p. 100.

Deuxièmement, si l'on compare l'évolution du S. M. I. C. et du salaire horaire moyen à celle des allocations familiales entre 1970 et 1974, la comparaison est très sensiblement défavorable aux allocations familiales.

Le S. M. I. C. est en effet passé du coefficient 150 au coefficient 209 et les allocations familiales du coefficient 115 au coefficient 161. De même, à partir d'une base 100 commune en 1970, le salaire horaire moyen a atteint le coefficient 158 et les allocations familiales le coefficient 113,5 en 1974.

Les statistiques officielles de votre ministère, relatives aux revenus réels des familles, dont l'évolution diffère de celle du salaire horaire, indiquent une baisse du pouvoir d'achat des familles — notamment des familles de deux enfants qui sont les plus nombreuses — essentiellement due à la perte de pouvoir d'achat des allocations familiales évaluée à 50 p. 100 en vingt ans par la C. G. T.

(1) Cette question est ainsi rédigée :

« Mme Moreau attire une fois de plus l'attention de M. le ministre du travail sur le fait que la crise et les conséquences du plan Giscard-Barre entraînent pour les familles des difficultés croissantes. Les députés communistes en recueillent chaque jour le témoignage.

« Des milliers de familles ne pourront faire face aux modestes achats traditionnels de Noël privant ainsi de très nombreux enfants de cette joie, parce que leurs parents sont trop pauvres.

« En conséquence, elle lui demande quelles mesures il compte prendre pour : une allocation de 300 francs par enfant attribuée dès le premier enfant ; la suppression de la T.V.A. sur les jouets et les produits de première nécessité ; une allocation spéciale de fin d'année de 900 francs pour les chômeurs inscrits ne percevant que l'aide publique ou ne percevant aucune indemnité. »

Ce décalage provient de la non-application de la loi Ambroise-Crozat. Si celle-ci avait été appliquée, la base mensuelle du calcul des allocations familiales serait de 1 470 francs au lieu de 592 francs pour l'année 1975. Elles auraient donc approximativement doublé.

Ce décalage est la conséquence de la diminution du taux des cotisations patronales qui est passé de 16,75 p. 100 à 9 p. 100 entre 1951 et 1974, et de l'augmentation des charges indues qui pèsent sur la Caisse d'allocations familiales pour des dépenses incombant à l'Etat. Des milliards seraient dégagés si l'on mettait fin à ces scandales.

Le retour au taux de cotisation à 16,75 p. 100 représente plus de 23 milliards de francs supplémentaires, c'est-à-dire de quoi financer le doublement des allocations familiales dont vous évaluez, vous-même, le coût à 21 milliards de francs.

Les charges indues — aide à la construction de logements, de crèches, de foyers qui devraient incomber à l'Etat — représentent plus de 7 milliards de francs, soit le double de ce qui est nécessaire pour financer la prime de 300 francs que vous demandons, et cela d'après vos propres évaluations. Ces charges aboutissent à réduire sans cesse la part des allocations familiales dans les prestations servies qui est passée entre 1971 et 1973 de 60 à 57 p. 100 du montant global des virements. Dans ces conditions, il serait intéressant de connaître la répartition des 117 milliards que vous avez cités.

Monsieur le ministre, les familles ne peuvent vivre de déclarations gouvernementales satisfaites, elles ont un besoin urgent de mesures concrètes et immédiates. Qu'entendez-vous faire pour que tous les enfants de notre pays connaissent un vrai Noël ? (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre du travail.

**M. Christian Beullac, ministre du travail.** Madame le député, je connais toutes les propositions que vous avez faites. Un calcul très simple montre que, sans même parler de la suppression de la T.V.A. sur les jouets et les produits de première nécessité qui priverait définitivement le budget de l'Etat d'une partie très importante de ses ressources, les allocations exceptionnelles que vous souhaitez entraîneraient une dépense supplémentaire comprise en cinq et six milliards de francs.

**M. Guy Ducloné.** Moins les charges indues !

**M. le ministre du travail.** Si je comprends bien, le parti communiste est donc favorable à l'augmentation des impôts !

Je n'aurai pas la cruauté, madame, de vous demander les mesures que vous préconisez dans la situation économique et budgétaire actuelle pour trouver de telles sommes. Vous seriez obligée de me faire une réponse plus démagogique encore que votre question.

Les difficultés financières que connaissent malheureusement un certain nombre de familles, le problème de l'emploi tel que le vivent actuellement un certain nombre d'hommes, de femmes et de jeunes dans ce pays sont, contrairement à ce que vous voudriez nous faire dire, constamment présents à l'esprit du Gouvernement.

Ils occupent dans les préoccupations du ministre qui est à la fois responsable de l'emploi et, à travers la sécurité sociale, d'une bonne partie des problèmes de protection sociale, la première place.

Mais c'est précisément parce que je suis membre du Gouvernement et parce que je suis, à ce titre, responsable de la solution à apporter à ces problèmes, que je récusé totalement votre manière de les poser et de les aborder.

**M. Maurice Nilès.** Vous avez tort !

**M. le ministre du travail.** L'amélioration du sort des familles modestes et la restauration du plein emploi ne relèvent pas d'une politique d'aumône aussi coûteuse qu'inefficace mais de la persévérance avec laquelle nous poursuivrons les actions entreprises pour rétablir, dans un environnement international de plus en plus difficile, les conditions de notre croissance et pour améliorer progressivement un système de protection sociale dont nous n'avons pas à rougir puisqu'il est un des plus avancés qui soient au monde.

**M. Guy Ducloné.** Conclusion : les enfants des pauvres n'auront pas de Noël cette année !

**M. le président.** La parole est à Mme Moreau.

**Mme Gisèle Moreau.** Monsieur le ministre, votre réponse, vous vous en doutez, ne me satisfait pas, pas plus qu'elle ne satisfera les mères de famille de notre pays.

Les allocations familiales ne sont pas financées, que je sache, par le budget de l'Etat, mais par les cotisations versées par les employeurs et qu'elles représentent une partie du salaire indirect des travailleurs.

Peu vous importe que les enfants d'au moins un million de chômeurs, de plusieurs millions de travailleurs dont le salaire est inférieur à 2 000 francs par mois, de tous ceux et celles que frappent la maladie ou les handicaps ne puissent vivre les fêtes de Noël que de l'autre côté de la vitrine.

Peu vous importe qu'une des joies les plus précieuses de l'enfance soit retirée à des millions d'enfants parce que leurs parents sont trop pauvres. Je constate que vous n'avez pas eu un mot pour eux.

Ce n'est guère étonnant car c'est précisément la politique de votre Gouvernement qui jette les travailleurs et les travailleuses au chômage, qui impulse la hausse des prix, comme celles qui viennent récemment d'être décidées et comme celle des loyers dont le Gouvernement refuse de prolonger le blocage.

Ce n'est guère étonnant de la part d'un Gouvernement qui a laissé sciemment se dégrader le pouvoir d'achat des prestations familiales, qu'il veut transformer en assistance pour les plus pauvres, à l'isi qu'en témoigne votre formule d'aide sociale à la famille, employée mercredi dernier, alors qu'il convient de parler, selon nous, de prestations familiales qui évoquent la notion de droit.

Je note que vous n'avez opposé aucun argument aux suggestions que j'ai faites pour permettre précisément le financement de ces mesures, et, entre autres choses, l'augmentation du taux de cotisation et la suppression des charges indues.

Le mécontentement grandit parmi les femmes, en particulier contre le mépris affiché par le Gouvernement devant les difficultés qu'elles éprouvent pour élever leurs enfants. La conclusion inévitable qu'elles tirent des faits, c'est que le Gouvernement est plus prodigue envers les grosses sociétés qui reçoivent des cadeaux qui se chiffrent par dizaines de milliards — je veux parler de la sidérurgie, de Dassault, de Michelin — qu'envers les familles.

La sécheresse de cœur dont vous venez de donner le témoignage, monsieur le ministre, est propre à susciter la révolte dans les couches populaires dont vous organisez la misère.

Nous nous emploierons à la faire connaître, pour faire grandir la volonté de changement avec le programme commun dont la première tâche sera une audacieuse politique familiale. *(Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre du travail.

**M. Christian Beullac, ministre du travail.** Et moi, madame le député, je ferai connaître que vous voulez augmenter les impôts pour financer les charges indues. Vous savez pourtant très bien que lorsqu'il y a un déficit, il n'y a pas de solution miracle.

Je ferai aussi connaître que, lorsque nous proposons des lois qui apportent des améliorations, le parti communiste vote contre. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)*

**M. Guy Ducoloné.** Vous avez au moins convenu qu'il y avait des charges indues !

#### PRIX DES ALIMENTS DU DÉTAIL

**M. le président.** La parole est à M. André Glon, pour exposer sommairement sa question (1).

(1) Cette question est ainsi rédigée :

« M. André Glon expose à M. le Premier ministre, ministre de l'économie et des finances, que si l'on ne parle plus des effets de la sécheresse, les régions d'élevage bovin les plus touchées sont en train de consommer des quantités d'aliments composés et de tourteaux supérieures de 50 p 100 à celles de l'hiver précédent. Or, l'industrie de l'alimentation animale, autant coopérative que privée, fait l'objet d'une attention particulière de la direction générale de la concurrence et des prix, ce qui semble laisser croire que des abus ont été commis. En conséquence, il lui demande : 1° si la hausse du prix des aliments composés de 8,75 p. 100 autorisée en juillet était justifiée, notamment pour les aliments bovins et vaches laitières et quel a été le prix du tourteau de soja retenu pour le calcul de cette hausse par rapport au prix du marché ; 2° si le secteur des aliments composés pour bovins, porcins et volailles a pratiqué des hausses illicites pendant la sécheresse et depuis le gel des prix ; 3° si les dispositions actuelles prévues comportant une baisse des prix des aliments composés peuvent être considérées comme une sanction collective à l'égard de cette industrie, si elle

**M. André Glon.** Monsieur le secrétaire d'Etat chargé du budget, je ne vous relirai pas ma question dont vous avez évidemment pris connaissance.

Je vous dirai simplement quelles sont les raisons qui m'ont conduit à vous la poser et dans quel esprit je l'ai fait.

J'ai d'abord voulu saisir l'occasion d'ouvrir un franc dialogue entre le Gouvernement et une importante branche de nos activités économiques afin de dissiper un « malentendu » qui engendre un certain malaise dans les rapports avec votre administration, ce que nous avons le devoir d'éviter. Cela dit, je ne veux pas laisser planer un doute sur la bonne volonté des uns et des autres.

La seconde raison est l'urgence qu'il y a à prendre les dispositions qui s'imposent pour pallier les difficultés économiques qui s'aggravent de jour en jour dans le secteur de l'industrie de l'alimentation animale, tant coopératif que privé.

Les organisations nationales de ce secteur nous ont exposé les problèmes qui sont les leurs. M. Maurice Cornette, président du groupe d'études des industries agricoles et alimentaires de notre Assemblée, a alerté de son côté M. le ministre de l'agriculture et vos services sur cette situation et a déposé une question écrite sur le même sujet.

Nous avons, en effet, chacun dans notre rôle et, en fonction de nos connaissances de ces problèmes, le devoir de vous apporter les informations qui peuvent vous permettre de prendre des décisions qui s'imposent.

Dans ma question, je vous indique que l'accroissement considérable de la demande en aliments bovins a provoqué une augmentation très importante du prix des matières premières. En conséquence, une autorisation de relèvement de prix de 8,75 p. 100 a été accordée en juillet 1976.

Il était alors convenu avec votre direction que cette révision de prix devrait couvrir la période de juillet à décembre 1976. Cet accord protégeait en fait les éleveurs contre des hausses imprévisibles et leur assurait une sécurité d'approvisionnement, ce qui était à l'époque le souci primordial de M. le ministre de l'agriculture.

Les entreprises, tant coopératives que privées, ont livré, sans défaillance, les quantités demandées, modérant leur prix en fonction de leur degré d'approvisionnement par contrats en en faisant profiter les éleveurs.

Le gel des prix est intervenu et a pesé lourdement sur les entreprises qui pratiquaient au 15 septembre des prix inférieurs au maximum autorisé et non réajustés jusqu'à cette date.

Malgré ses conséquences, ce n'est pas le gel des prix que ces entreprises mettent en cause. Elles l'ont respecté loyalement.

Sans doute me signalerez-vous quelques infractions qui sont inévitables compte tenu de la complexité de la législation, mais il y a partout des « bavures ». Cependant je ne pense pas, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous puissiez dire que ce secteur industriel des aliments destinés aux bovins, aux porcs ou à l'aviiculture, et qui comprend plus de mille entreprises en France, n'a pas observé les mesures de blocage prises par le Gouvernement.

Les entreprises en cause ont dû cependant supporter l'augmentation du prix des céréales, des tourteaux et autres denrées qui n'étaient pas soumises à la même réglementation.

De plus, l'accroissement des coûts des carburants a influé lourdement sur les prix des transports, qui constituent une charge importante pour ces activités.

peut prouver que l'augmentation du prix des céréales et des tourteaux depuis juillet est supérieure à l'incidence de la suppression d'incorporation de poudre de lait qui ne sera effective qu'à fin décembre ; 4° si cette baisse de prix autoritaire ne vient pas plus particulièrement toucher les entreprises qui n'avaient pas pratiqué le maximum de hausse autoritaire afin d'en faire bénéficier les éleveurs, ce qui constitue une preuve de cynisme allant dans le sens souhaité par le Gouvernement. L'application de cette mesure va provoquer des déséquilibres financiers avec les conséquences économiques et sociales que justement le Gouvernement voudrait éviter. La presse se fait l'écho d'une nouvelle guerre du soja, son prix augmentant en raison d'une faible récolte aux Etats-Unis. Les dispositions du gel des prix au 15 septembre ne permettent plus aux importateurs de satisfaire immédiatement les commandes nouvelles ou de conclure des contrats pour livraison en date du 1<sup>er</sup> janvier. Le risque d'une rupture des approvisionnements des usines d'aliments composés et des éleveurs est réel et imminent en plein hiver avec toutes les conséquences qu'une telle situation peut comporter. Aussi serait-il souhaitable que le Gouvernement fasse connaître ce qu'il compte faire pour assurer en plein hiver l'alimentation du bétail déjà fortement touché cet été par la sécheresse sans compromettre l'équilibre financier des entreprises concernées. »

Je citerai par ailleurs les dispositions communautaires fixant les majorations bimensuelles du prix des céréales, qui représentent 1 p. 100 par mois.

Or, en dépit de ces charges supplémentaires, une baisse autoritaire a été décidée par votre ministère. Cette baisse, imposée le 15 décembre, est d'autant plus surprenante que les conséquences de l'incorporation de poudre de lait en France, ne seront résorbées qu'à la fin de ce mois. Les hausses que je viens de citer ont absorbé, et bien au-delà, les incidences de cette baisse.

En dehors de cette situation particulièrement grave pour les différentes activités, qu'elles soient coopératives ou privées, la conséquence la plus inquiétante, qui justifie des mesures immédiates, a trait à la sécurité des approvisionnements.

Les importateurs, compte tenu des cours mondiaux des tourteaux et des graines de soja, sont dans l'impossibilité de fournir ces marchandises aux prix retenus par vos services ou même à ceux qui étaient pratiqués au 15 septembre. Dans les jours qui viennent, des ruptures d'approvisionnement risquent de se produire dans de nombreuses usines. J'ai la certitude, monsieur le secrétaire d'Etat, que le risque n'est pas mesuré à sa réelle gravité.

Il convient que vous en soyez conscient afin que puisse être évité tout incident de ce genre et que l'inquiétude de tous ceux dont l'activité concerne les aliments du bétail soit, à juste titre apaisée.

Je souhaite donc que votre réponse laisse espérer une prise en considération des problèmes que je viens de vous exposer concernant la sécurité des approvisionnements des éleveurs dans l'immédiat, et je veux croire qu'au début de la nouvelle année pourront s'établir des accords durables basés sur les réalités économiques.

**M. Michel Carrier.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué à l'économie et aux finances, chargé du budget.

**M. Christian Poncelet, secrétaire d'Etat.** Votre question monsieur Glon, appelle une réponse très technique. Vous voudrez bien m'excuser de l'aspect un peu aride de mon propos.

La hausse des prix de 8,75 p. 100 autorisée en juillet 1976 a été calculée en fonction, non seulement des hausses nécessaires à la profession au titre de la valeur ajoutée, mais également de l'évolution des cours de certaines matières premières.

En particulier, les tensions engendrées par la sécheresse sur les prix des céréales — orge et blé par exemple — ainsi que les hausses constatées sur les prix des tourteaux expliquent largement l'augmentation du coût de revient des aliments qui intègrent dans une proportion importante ces matières premières. Tel est le cas des aliments « bovin » et « vache laitière ».

En ce qui concerne les prix des tourteaux de soja ayant servi de base au calcul des hausses autorisées en juillet 1976, les chiffres retenus correspondaient au cours des produits disponibles sur le marché à cette époque, compte tenu d'un taux de couverture à terme qui a été fixé à un niveau relativement faible correspondant à la situation des entreprises les plus défavorisées.

Les contrôles effectués dans le secteur des aliments du bétail depuis le « gel des prix » révèlent un pourcentage d'infractions particulièrement important. Le non-respect du gel des prix intéresse cependant essentiellement les aliments d'allaitement pour les jeunes veaux.

De tels contrôles ont bien souvent été effectués sur la recommandation de membres du Parlement qui constataient eux-mêmes quelques excès dans ce domaine et nous invitaient à procéder à des vérifications.

La baisse des prix des aliments composés pour les animaux — il s'agit de l'arrêté du 13 décembre 1976 — ne saurait, en aucune façon, être considérée comme une sanction à l'égard de cette profession.

Il s'agit en effet d'une simple mesure technique, entraînée par la fin du régime communautaire d'incorporation obligatoire de poudre de lait, intervenue le 31 octobre 1976. Les baisses correspondent d'ailleurs, aliment par aliment, aux hausses accordées au printemps 1976 pour compenser l'augmentation du coût de revient des aliments due à cette incorporation obligatoire.

Cette baisse doit être totalement dissociée de l'évolution des cours des autres matières premières depuis le dernier avenant à l'accord de programmation. En effet, elle ne fait que replacer les prix des aliments au niveau où ils se seraient trouvés si le régime de l'incorporation obligatoire n'avait pas existé ou avait pris fin avant l'instauration du gel des prix.

Les hausses autorisées au mois de juillet 1976 ont été effectivement appliquées partiellement par certaines entreprises en fonction de leur couverture en matières premières et de la concurrence existant dans leur secteur. Comme la remarque en a été faite précédemment, la baisse technique due à la fin de l'incorporation obligatoire de poudre de lait est totalement indépendante des situations commerciales des diverses entreprises et s'applique donc de façon non discriminatoire à l'ensemble de la profession.

Aucune information ne permet de confirmer la proximité d'une crise grave sur le marché mondial des tourteaux de soja.

La fin très prochaine du régime de gel des prix devrait permettre aux fabricants de se procurer, sans difficulté aucune, les quantités de matières premières dont le prix dépend du marché mondial et qui sont nécessaires pour compléter leur approvisionnement du début de l'année 1977.

Une situation concurrentielle doit permettre précisément de respecter la politique des prix que le Gouvernement met en place.

Quant à l'attention dont les fabricants d'aliments composés seraient l'objet de la part de la direction générale de la concurrence et des prix — je tiens à vous rassurer monsieur Glon — elle est comparable à celle que cette administration porte à l'ensemble des secteurs économiques entrant dans sa compétence. Le nombre d'infractions constatées chez certains professionnels de cette branche montre d'ailleurs que l'attention portée à ce marché est tout à fait justifiée.

Connaissant votre volonté maintes fois exprimée ici de lutter contre la hausse des prix et contre l'inflation, je ne doute pas, monsieur Glon, que vous n'approuviez l'intervention de ce service dont l'action va précisément dans le sens que vous souhaitez en ce qui concerne la lutte contre l'inflation.

**M. le président.** La parole est à M. Glon.

**M. André Glon.** Monsieur le secrétaire d'Etat, je vous remercie de votre réponse.

Dans ce problème, en dépit des difficultés du moment, j'attache, croyez-le bien, à la sécurité des approvisionnements des éleveurs et à la concertation, voire à la collaboration avec votre administration, plus d'importance qu'à la question des prix.

Bien entendu, il faut que, dès le 1<sup>er</sup> janvier, on procède à une remise en ordre.

Pour le moment, un arrivage de tourteaux dans un port de l'Atlantique va assurer l'approvisionnement pour une huitaine de jours, mais pour une huitaine de jours seulement.

Je souhaite que les assurances que vous venez de nous donner se concrétisent afin que soient rassurés tous les utilisateurs. Je vous signale que, dans les départements frontalières, nos voisins, les Belges notamment, font souvent des incursions profondes sur le territoire français, et mon collègue M. Chambon pourrait vous le confirmer. Il y a là, me semble-t-il, pour les industries en cause, une difficulté qu'il faudrait trouver le moyen de résoudre. Il existe, en outre, bien évidemment, d'autres causes de disparité, et notamment au sein de la Communauté. Vous ne l'ignorez pas.

Mais c'est précisément au moment où, en particulier, les cours de certaines productions animales sont très bas qu'il faudrait prendre des dispositions pour que les éleveurs ne subissent pas une forte majoration de leurs coûts de production. Je ne doute pas que la profession soit décidée à faire un effort — qu'il s'agisse des coopératives ou des autres secteurs — mais la collaboration du Gouvernement est indispensable pour que les approvisionnements soient assurés, dans le présent comme dans l'avenir.

Je connais la volonté du Gouvernement de maintenir sur place la population agricole ; eh bien, l'élevage, les industries de transformation qui en découlent et l'artisanat qu'il fait naître constituent, pour nos régions de France en difficulté, un moyen, voire un atout pour le maintien de cette population.

C'est vous dire combien il importe que vous suiviez cette affaire et que votre ministère apporte, dans ce domaine, un concours permanent à M. le ministre de l'agriculture.

Je sais que les problèmes sont complexes et se représentent sans cesse sous des aspects différents. La tâche n'est pas facile, ni pour le Gouvernement, ni pour les professionnels, qui sont conscients du rôle économique et du rôle social qu'ils jouent dans chacune de ces régions où la situation de l'emploi est particulièrement difficile. Mon collègue M. de Poulpiquet vient de le souligner dans sa question.

Mais la géographie est ce qu'elle est : les régions concernées subissent des handicaps divers, et il faut leur donner toutes leurs chances dans le domaine économique.



Il faut surtout réfléchir à la situation particulière des industries en cause car elles ne sont pas dans le cas des entreprises qui, subissant le gel des prix pour leurs ventes, sont protégées, pour leurs achats de matières premières, par ce même gel des prix.

Mais j'ai confiance; je pense que pourra se développer la collaboration qui s'établit aujourd'hui entre vous-même, vos services, le ministère de l'agriculture et toutes les activités concernées.

Je mets beaucoup d'espoir dans cette collaboration de tous et en son succès pour l'intérêt général. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

#### SITUATION SCOLAIRE DE PESSAC

**M. le président.** La parole est à M. Sainte-Marie, pour exposer sommairement sa question (1).

**M. Michel Sainte-Marie.** Monsieur le secrétaire d'Etat chargé du budget, j'ai déjà eu l'occasion, il y a trois ans, d'interroger le ministre de l'éducation qui était, à l'époque, encore nationale, sur la situation scolaire de la ville de Pessac en Gironde où quelques efforts, mesurés d'ailleurs, ont été entrepris.

Etant donné que la situation est toujours aussi grave, je suis conduit à poser de nouveau la question: quelles mesures d'urgence le Gouvernement entend-il mettre en œuvre pour mettre un terme à une situation de l'éducation nationale qui, à Pessac, est toujours aussi mauvaise et va même en s'aggravant?

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué à l'économie et aux finances, chargé du budget, suppléant M. le ministre de l'éducation.

**M. Christian Poncelet, secrétaire d'Etat.** Je vous demanderai d'abord, monsieur Sainte-Marie, de bien vouloir excuser M. Haby qui est retenu hors de Paris par des obligations importantes et impérieuses qui l'ont empêché de répondre à votre question. Je le ferai à sa place et, vous vous en doutez, avec plaisir.

Vous évoquez dans votre question la situation scolaire de la ville de Pessac en Gironde, vous référant à une précédente question que vous aviez posée au prédécesseur de M. Haby, en 1973. Ce qui marque bien la persévérance de votre démarche.

Il vous avait été répondu, à cette époque, que des capacités d'accueil supplémentaires seraient créées dans le premier cycle du second degré à brève échéance, dans le cadre des crédits de subventions de l'Etat mis à la disposition du préfet de région chaque année.

Il vous avait été également indiqué que la construction d'une première tranche du C. E. T. de 750 places était prévue pour 1974 et que la question du lycée demeurait, quant à elle, à l'étude.

Je puis vous préciser que, depuis cette date, plusieurs réalisations ont été concrétisées. Ainsi, en ce qui concerne le premier cycle, ont été financés: le collège d'enseignement secondaire de Chiquet pour une capacité de 996 élèves, et je signale que cet établissement reçoit actuellement 616 élèves; l'extension de 300 places du collège d'enseignement secondaire de Pessac-Alouette, portant sa capacité à 996 places, l'effectif actuel étant de 940 élèves.

Dans l'un et l'autre cas, les capacités totales des deux établissements ne sont pas atteintes.

En ce qui concerne le second cycle court, la construction du collège d'enseignement technique de 756 places, commencée, comme cela avait été prévu et promis, en 1974, a permis la mise en service de l'établissement complet à la rentrée de 1976.

Dans ces conditions, la situation dans le premier cycle apparaît satisfaisante; au total, pour la ville de Pessac, un effectif de 2 948 élèves a été accueilli à la rentrée de 1976 dans des établissements dont la capacité potentielle théorique actuelle est de 3 192 places.

Le C. E. T. répond, par ailleurs, parfaitement aux besoins locaux.

La question de la création d'un lycée correspond essentiellement au problème du rééquilibrage des effectifs des lycées de l'agglomération bordelaise. Cette création est actuellement inscrite dans le cadre d'une étude générale des lycées de la communauté urbaine de Bordeaux.

(1) Cette question est ainsi rédigée:

« M. Sainte-Marie demande à M. le ministre de l'éducation quelles mesures d'urgence il compte prendre pour mettre fin à la situation scolaire de la ville de Pessac en Gironde sur laquelle il a déjà appelé son attention il y a trois ans. »

Je compléterai maintenant la description de cette situation en vous donnant quelques indications sur les constructions scolaires du premier degré.

Dans l'enseignement primaire, la situation apparaît, d'une façon générale, comme satisfaisante. Une école de 12 classes va être programmée en 1977 et permettra de faire face aux nouveaux besoins.

Pour les écoles maternelles, il existe trois écoles dans un périmètre limité. L'école du Monteil dispose de 34 places vacantes. Les écoles de Saint-Exupéry-Arago et de Georges-Leygues comptent chacune 19 enfants, nés en 1973, sur la liste d'attente. Les enfants inscrits sur les listes d'attente sont orientés par l'inspection académique sur le Monteil, et une révision des secteurs est entreprise pour la prochaine rentrée afin d'ajuster au mieux les flux aux capacités de chacune des écoles.

Je pense, monsieur Sainte-Marie, que ces indications, qui traduisent parfaitement les efforts réalisés par le Gouvernement pour assurer dans les meilleures conditions possibles la scolarisation des enfants à Pessac, seront de nature à apaiser vos légitimes inquiétudes.

**M. le président.** La parole est à M. Sainte-Marie.

**M. Michel Sainte-Marie.** Monsieur le secrétaire d'Etat, j'avais appelé il y a trois ans, je le répète, l'attention de M. Fontanet, prédécesseur de l'actuel ministre de l'éducation, sur la situation scolaire à Pessac, ville de plus de 51 000 habitants qui mériterait à mon avis encore plus de considération de la part de M. Haby, car sa population vient d'augmenter de 40 p. 100 en cinq ans.

Si, aujourd'hui, j'appelle à nouveau l'attention du Gouvernement sur ce problème, c'est parce que je considère vraiment que le sujet est d'importance et aussi parce qu'un très vif mécontentement, dont je puis témoigner, existe dans la population, notamment parmi les parents d'élèves.

Il faut savoir que la commune de Pessac est coupée en deux par une voie ferrée et par une route nationale qui la traversent, ce qui complique les déplacements des élèves. De plus, la cité a connu une croissance urbaine et démographique qui a accru le retard en constructions scolaires du second degré, alors que celles qui existent ne sont pas réparties en fonction des besoins. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez d'ailleurs mis l'accent, dans votre réponse, sur le problème de la mauvaise répartition.

Les palliatifs habituels — affectation des élèves à des établissements éloignés de leur domicile et préfabriqués, par exemple — n'ont que trop duré. L'absence de réalisations promises et le sous-équipement de la ville de Pessac qui persiste dans le domaine scolaire font que plus de sept cents enfants de cette ville doivent se rendre quotidiennement dans les communes voisines.

Je sais parfaitement que cette situation n'est pas spécifique à la ville de Pessac, mais elle est néanmoins bien plus préoccupante que dans d'autres communes que je connais bien.

Je vous ferai une seule concession, c'est que la responsabilité du ministère de l'éducation est partagée par la municipalité qui aurait eu sans aucun doute intérêt à mieux maîtriser l'ensemble de ses problèmes scolaires, comme l'ont fait les communes entourant Pessac, tout en évitant certaines erreurs d'appréciation et mises en cause administratives trop commodes et en général totalement infondées.

Vous venez à nouveau d'être informés par les enseignants, les parents d'élèves et les associations de la commune de la gravité de la situation.

M. Fontanet estimait nécessaire en 1974, compte tenu de l'urbanisation importante de la ville, l'extension, comme vous l'avez souligné, à 900 élèves de trois C. E. S.-600 existants, la création d'un C. E. S.-900 au Chiquet et d'un autre à Cap-de-Bos.

A la fin de 1976, soit deux ans et demi après la réponse de M. Fontanet, la situation est la suivante: Pessac ne dispose que de deux C. E. S.-600, de deux C. E. S.-900 et d'un C. E. T. obtenus grâce à la lutte de tous ceux qui ont décidé de faire passer cette préoccupation avant toutes les autres; car c'est effectivement le problème n° 1 dans cette commune. Mais il n'y a encore ni C. E. S. à Cap-de-Bos, ni lycée à Pessac. Et vos propos sur ce plan, monsieur le secrétaire d'Etat, sont beaucoup trop vagues pour me satisfaire.

La construction du C. E. S.-900 de Cap-de-Bos, qui était estimée nécessaire par votre prédécesseur, le 20 avril 1974, doit devenir une réalité en 1978. Je sais qu'il en sera ainsi.

Mais je regrette tout de même qu'il ait fallu attendre plus de quatre ans pour enfin obtenir satisfaction, après une lutte incessante.

Aussi, monsieur le secrétaire d'Etat, je vous demande d'étudier avec une attention toute particulière l'effort exceptionnel qui doit être consenti à Pessac dans le domaine des équipements scolaires.

Je vous demande aussi de ne pas oublier la programmation d'un lycée dans une ville de plus de 51 000 habitants et j'espère que vous donnerez en ce sens au préfet de la région Aquitaine toutes les instructions utiles pour l'inscription d'urgence de ce lycée au programme triennal d'équipement.

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Christian Poncelet, secrétaire d'Etat.** Monsieur Sainte-Marie, j'ai pris bonne note de vos observations que je ne manquerai pas de transmettre à M. Haby.

Cependant, vous avez bien voulu reconnaître qu'un effort d'équipement scolaire avait été fait à Pessac. Mais je ne peux accepter votre dialectique spéieuse selon laquelle, si quelque chose est obtenu, c'est grâce à la lutte qui a été engagée, mais si rien n'est réalisé, c'est la faute au Gouvernement.

Dans ces conditions, si vous n'aviez pas satisfaction, c'est à vous même, monsieur Sainte-Marie, que vous devriez vous en prendre : vous n'auriez pas su mener efficacement votre combat.

**M. le président.** Nous avons terminé les questions orales sans débat.

— 3 —

#### NOMINATION

##### A DES ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

**M. le président.** En application de l'article 25 du règlement, j'informe l'Assemblée, d'une part, que MM. Boyer, Laudrin et Pons ont été nommés membres titulaires, et MM. Jean Briane, Maurice Cornette et Pierre Joxe, membres suppléants du conseil supérieur des prestations sociales agricoles et, d'autre part, que MM. Bécam, Cermolacce, Gabriel, Gaillard, Guermeur et Martin ont été nommés membres de la commission supérieure du crédit maritime mutuel.

— 4 —

##### MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR PRIORITAIRE

**M. le président.** J'ai reçu de M. le ministre chargé des relations avec le Parlement la lettre suivante :

« Paris, le 17 décembre 1976.

« Monsieur le président,

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Gouvernement souhaite modifier l'ordre du jour prioritaire de l'Assemblée nationale du samedi 18 décembre 1976, de la façon suivante :

« Le Gouvernement demande, en accord avec les commissions concernées :

« 1. Que la discussion sur rapport de la commission mixte paritaire du projet de loi modifiant certaines dispositions du code de la santé publique relatives à l'exercice des professions médicales, originellement prévue pour le lundi 20 décembre, soit avancée au samedi 18 décembre, au début de la séance de l'après-midi ;

« 2. Que la discussion soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en troisième lecture, du projet de loi portant réforme de l'urbanisme, intervienne à la fin de la séance du matin à partir de onze heures trente.

« Je vous prie de croire, monsieur le président, à l'assurance de ma haute considération. »

L'ordre du jour prioritaire est ainsi modifié.

— 5 —

#### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en deuxième lecture, du projet de loi de finances rectificative pour 1976.

Discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en deuxième lecture, du projet de loi relatif au régime fiscal de la presse.

Discussion des conclusions du rapport n° 2661 de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur la proposition de loi n° 2232 de M. Jean Briane et plusieurs de ses collègues, tendant à faire bénéficier les métayers assurés sociaux du régime de retraite complémentaire des salariés agricoles (M. Bolo, rapporteur).

Discussion des conclusions du rapport n° 2677 de la commission de la production et des échanges sur la proposition de loi n° 1854 de M. Jean Brocard et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier la loi n° 72-12 du 3 janvier 1972 relative à la mise en valeur pastorale dans les régions d'économie montagnarde (M. Couderc, rapporteur).

Discussion du projet de loi adopté par le Sénat, après déclaration d'urgence, n° 2618, sur l'architecture (rapport n° 2684 de M. Bolo, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi n° 2704 garantissant l'indemnisation de certaines victimes de dommages corporels résultant d'une infraction.

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi n° 2706 modifiant l'article 15 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques.

Discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi n° 2701 tendant à compléter la loi n° 73-6 du 3 janvier 1973 instituant un médiateur.

Suite de la discussion du projet de loi adopté par le Sénat n° 2618, après déclaration d'urgence, sur l'architecture (rapport n° 2684 de M. Bolo, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

(La séance est levée à douze heures quinze.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,  
JACQUES RAYMOND TEMIN.